

Le plus fort tirage des illustrés du Monde

3^e Année - N° 86

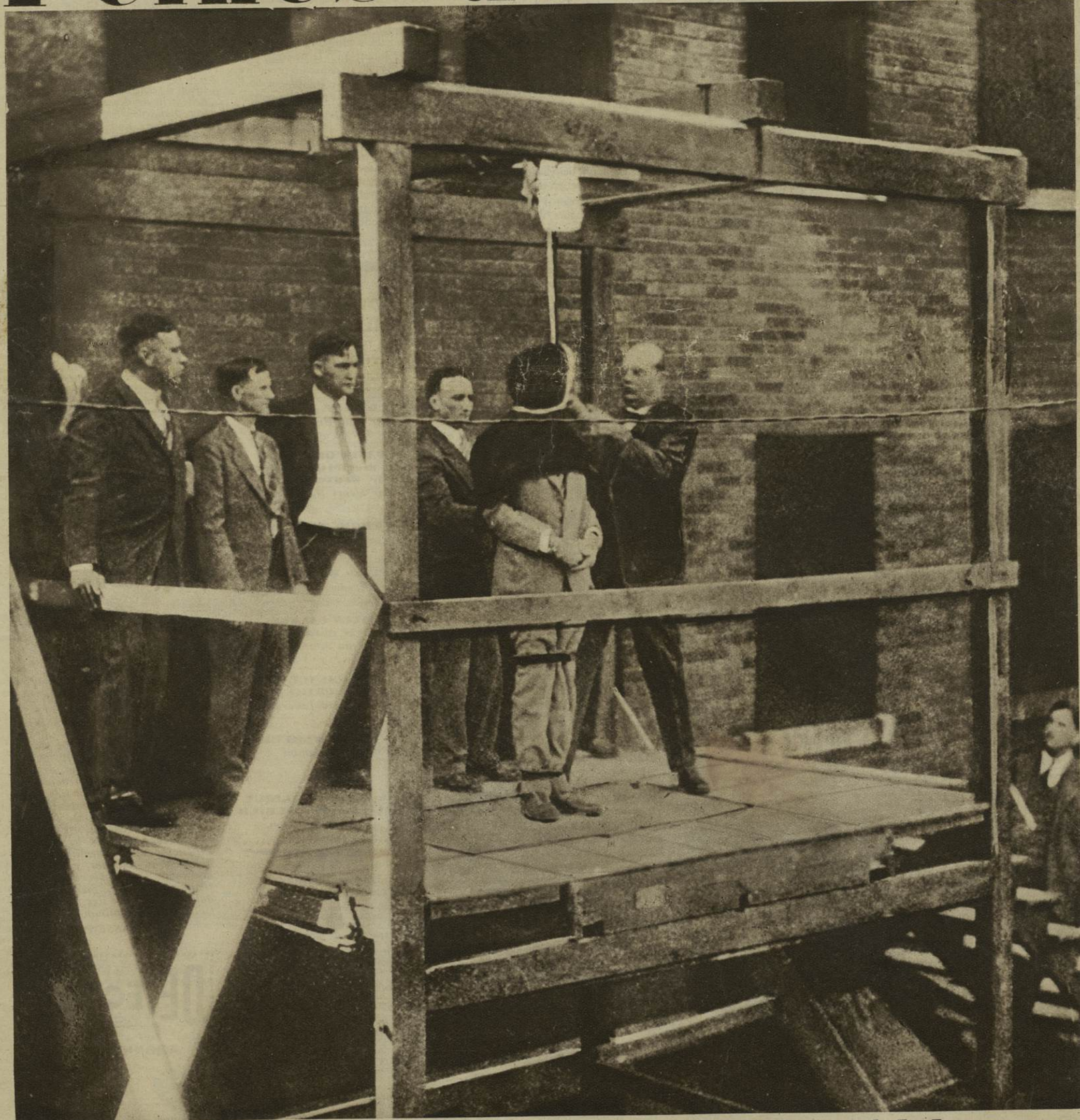
1 FR. 50 - TOUS LES JEUDIS - 16 PAGES

19 Juin 1930

DÉTECTIVE

Le grand hebdomadaire des faits-divers

Peines de mort...



Après avoir fixé un capuchon sur la tête du condamné, le bourreau lui passe autour du cou un nœud coulant; dans une seconde la trappe s'ouvrira... Justice sera faite!

(Lire, pages 8 et 9, le dramatique article de Frédéric Boutet sur les exécutions capitales.)

**Très prochainement
notre numéro spécial :**

Quand les clans jugent...

**LA LOI DU TALION
LA LOI DE LYNCH
LA LOI DES GANGMEN
LA LOI DU MILIEU**



L'injuste contrainte

LES journaux relaient récemment un fait-divers qui a paru impressionner l'opinion publique: il s'agissait d'un ancien député, qui à la suite d'un accident d'automobile, avait été inculpé d'homicide par imprudence, condamné à des dommages et intérêts considérables envers la famille de la victime, et qui étant insuffisamment assuré, n'avait pu, malgré le sacrifice personnel de sa fortune, indemniser entièrement la partie civile. Ruiné, le condamné dut subir la contrainte par corps que ses adversaires exigèrent impitoyablement.

La question n'est pas nouvelle pour les lecteurs de *Détective*.

Il y a plusieurs mois à cette place même, nous avions montré le caractère souvent odieux de la contrainte, peu en rapport avec la tendance d'équité qui se manifeste de plus en plus dans la pratique de nos institutions pénales.

Odieuse et d'ailleurs inutile; car ce procédé seul reste d'une idée de vengeance accordée au créancier impayé, et qui pouvait être autrefois utilisé contre les débiteurs — que l'origine de la dette fût d'ordre civil ou d'ordre pénal — n'accorde aucun bénéfice pécuniaire à celui qui le met en œuvre.

Non seulement il ne lui rapporte rien, mais encore il est onéreux: l'administration pénitentiaire exige en effet, une indemnité pour les frais de séjour dans un des établissements qu'elle met à la disposition du condamné; la note est actuellement de dix francs par jour, et le créancier doit en assurer le règlement.

Certes, il ne faut point méconnaître la valeur d'intimidation et l'utilité de la menace que représente la contrainte par corps; il est possible en effet qu'au dernier moment, devant l'imminence d'une incarcération, le débiteur qui, jusqu'à cette minute, a juré ses grands dieux qu'il ne possédait pas un sou, trouve le secret de la cachette où se blottissait le trésor illicite, et l'apporte de mauvais gré à son rigoureux adversaire.

Mais là n'est pas la question: nous ne demandons pas l'abolition de la contrainte par corps; nous demandons seulement sa limitation.

Tous les débiteurs ne méritent pas un égal traitement. Il en est qui sont indignes de pitié; d'autres pour qui la pitié est nécessaire.

L'un des fondements de cette distinction pourrait être la nature du délit pour lequel la condamnation est intervenue; il est des délits qui ne supposent pas la malhonnêteté du condamné; tel, au premier chef celui des blessures ou d'homicide par imprudence.

Envoyer en prison, non pour assurer l'exécution d'une peine prononcée par l'autorité judiciaire, mais pour satisfaire seulement la rancœur des victimes, paraît être une mesure excessive, et qui détourne le châtiement corporel de son but légitime et véritable.

Une maison d'arrêt n'est pas faite pour cela; qu'on la destine au contraire, à l'escroc incorrigible qui a su, avec une expérience consommée, ruiner de nombreuses dupes, et mettre à l'abri le magot

nécessaire pour assurer son existence au sortir de la prison, au voleur, au mandataire infidèle qui détourne les économies confiées par de pauvres gens, voilà assurément une excellente besogne de salubrité.

Mais que cette même mesure soit appliquée à l'homme ruiné, qui a fait tous ses efforts pour désintéresser, autant qu'il le pouvait, ceux auxquels il avait causé un préjudice, cela choque notre sentiment de la justice, et ne doit plus être permis.

Une proposition de loi vient d'être déposée sur le bureau de la Chambre; elle confirme les observations que nous avons déjà formulées; nous les reprenons aujourd'hui pour appeler l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'une réforme de la contrainte par corps.

Gloires du Barreau

Le prestige du Barreau français à l'étranger est considérable. C'est pourquoi on ne peut pas être surpris du succès qu'ont obtenu dans les Balkans les cinq volumes déjà parus sous le titre Choix de Plaidoiries, et que leur traducteur M. Georges St. Gueorgieff, directeur honoraire au ministère de la Justice de Bulgarie, a consacrés aux gloires de la barre française.

L'auteur a même poussé le soin jusqu'à rechercher et à voir personnellement les descendants des maîtres disparus. Et, c'est ainsi que lui, Bulgare, nous apprend à nous, Français, que la baronne du Teil est la petite-fille en ligne directe du grand Chaix d'Est-Ange, que la vicomtesse de Brossard est l'arrière-petite-fille de Berryer, et que M. Marc Sangnier est le petit-fils en ligne directe de l'illustre Lachaud.



Mal inspiré

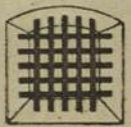
Un malin qui, pour une fois, fut mal inspiré, est cet ingénieur algérien, Moïse Moatti, qui escroqua huit millions à une banque parisienne, en produisant un faux ordre de virement.

Moatti avait été simplement traduit devant la 11^{me} chambre correctionnelle et condamné à cinq ans de prison...

Il avait eu la précaution de "garer" les huit millions, qui devaient lui être de quelque utilité, à sa libération...

Or, cet imbécile de Moatti a voulu jouer le grand jeu; et devant la Chambre des appels correctionnels, il a demandé à être renvoyé devant le jury.

Cette faveur lui a été accordée; il s'en tirera avec... quelques années de travaux forcés!...



Agrandissements

Le nombre sans cesse grandissant des banquiers-escrocs a obligé la Section Financière du Parquet de la Seine — qui les pourchasse de plus en plus rudement — à agrandir elle aussi.

Depuis quelques semaines, des équipes d'ouvriers travaillent sans arrêt; on démolit des cloisons, on s'empare de toutes les pièces voisines, dont l'utilité n'était pas essentielle; le substitut Prince, chef de la Section Financière, contemple son domaine d'un œil fier, cependant que son fidèle secrétaire, M. Geoffroy, classe chaque jour dans son armoire des paquets de fiches impressionnantes...

PASSE-PARTOUT

SOMMAIRE du N° 86

- Page 3:
MAITRE BROWNING
par M. Lecoq.
- Pages 4 et 5:
LE SECRET DE BARATAUD
par Paul Bringuier.
- Page 6:
FAITS DIVERS
Drame mortel de la «coco» à Bruxelles.
par Henri Navarre.
- Page 7:
LES TROIS MYSTÈRES
par John Berby.
- Pages 8 et 9:
PEINES DE MORT
par Frédéric Boutet.
- Page 10:
PETITES CAUSES
Le marié défaillant.
par Jean Morières.
- Page 11:
LA SCIENCE
CONTRE LE CRIME (XIX)
par Edmond Locard.
- Pages 12 et 13:
ENFANTS DU MALHEUR (III)
par Henri Danjou.
- Page 14:
LA VIE
ET LA MORT TRAGIQUE
DE PAUL-LOUIS COURIER
par J. Lucas-Dubreton.

Les drames poignants du contre-espionnage

Avez-vous lu l'histoire de ce Joseph Crozier et de son équipe extraordinaire d'hommes et de femmes qui, pendant toute la guerre, ont surveillé pour le compte de la France le blocus économique de l'Allemagne. Jamais on n'avait raconté rien de pareil. C'est du roman vécu mais d'une qualité supérieure. Ils étaient trois hommes, trois femmes, courageuses, endiablées et très belles, et un religieux, le plus fanatique de la bande. Ils ont rendu à l'Entente des services inouïs, ont circulé en Allemagne, pénétré à la fin de la Guerre dans le comité révolutionnaire allemand et renseigné Clemenceau. Ils ont failli sauver Miss Cawell; seul le concours des Autorités britanniques leur a manqué pour réaliser cet exploit. Et, comme des gens pareils on les renie s'ils échouent, et qu'ils n'avaient rien ni d'échouer ni de se faire fusiller, ils se chargeaient eux-mêmes de faire passer vivement de vie à trépas et sans laisser de traces les indiscrets qui s'avaient de les serrer de trop près et qui auraient pu découvrir leur jeu. « En mission chez l'ennemi » (1) est le livre le plus curieux, le plus fantastique qui ait paru depuis longtemps.

(1) En mission chez l'ennemi, 1 vol. 15 francs. — Alexis Redier, édit., 11, rue de Sévres, VI^e.

**DERNIER AVERTISSEMENT
AVANT POURSUITES**

Malgré l'avertissement qui vous a été adressé, vous n'avez pas encore acquitté le montant des condamnations pécuniaires dont vous êtes redevable.

Des poursuites vont être incessamment exercées contre vous par voie de commandement et de contrainte par corps.

Le Percepteur vous invite, en conséquence, vous libérer de suite, si vous tenez à éviter les frais, ainsi que l'INCARCÉRATION.

Mes, le (date de la poste).
l'achat de la Percepti

⑥... mais on "incarcère"
l'honnête homme pour dette!!

DÉTECTIVE

RÉDACTION
ADMINISTRATION
35, Rue Madame
PARIS - VI^e
Téléphone : LITRÉ, 32-11

GEORGE KESSEL
Directeur
Rédacteur en Chef

Marcel MONTARRON
Secrétaire général

DÉTECTIVE

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois
France et Colonies.....	55.»	28.»
Étranger		
Tarif A.....	72.»	37.»
Étranger		
Tarif B.....	82.»	43.»

Compte Chèque Postal
n° 1298-37

Georgette Hodot assassinait son amant l'autre semaine... Et depuis, se protégeant de leur passion comme d'un bouclier, d'autres ont tué...

Le dernier drame qu'on nous a rapporté se passait à Nice... Un homme marié, Dominique Seisseau, a tué Marie Durant sa femme, qui, après une courte lune de miel s'était lassée de lui. Il l'avait poursuivie pendant des jours et des jours, jusqu'à ce qu'il l'eut aperçue dans un café. Il la tua comme une bête ne se contentant pas d'essayer sur elle les balles de son browning, mais la frappant à coups de pieds, puis lui serrant le cou à l'étrangler, jusqu'à ce que la foule l'eut lynché...

Sans doute invoquera-t-il encore l'excuse de l'amour, comme Georgette Hodot, la meurtrière du courtier Echinsky. Sans doute lorsqu'ils seront jugés, bénéficieront-ils du trouble que les dispositions et les témoignages de leurs amis apporteront dans l'esprit des jurés...

La vérité est chose fuyante !... Ne l'avons-nous pas expérimenté cette semaine, à la suite de notre article *Halte au browning* dans les lettres que nos lecteurs nous ont écrit...

L'un d'eux, un anonyme il est vrai, affirme : *Georgette Hodot a vécu quatre ans avec Echinsky, le courtier en diamants. Elle en eut un enfant qui vit et qui se porte même très bien... Quand Echinsky l'a quittée, il lui a proposé vingt mille francs. Est-ce avec vingt mille francs que l'on peut élever un enfant !...*

Mais d'autres qui signent, ceux-là, et qui sont d'honorables commerçants, réfutant l'ignominie que les amis de Georgette Hodot commencent dès maintenant à projeter sur le mort :

Echinsky a connu Georgette Hodot dans la rue, disent-ils. Ensemble ils sont partis en vacances. Leur vie commune n'a pas duré plus de quinze jours... Ils se sont revus il est vrai, dans des hôtels meublés, une fois par semaine, pendant quatre mois. A cela se borna la liaison... Georgette n'a pas tué Echinsky parce qu'elle l'aimait, mais plutôt parce que l'ayant considéré comme une proie facile à exploiter, il n'avait pas voulu « chanter ». Une première fois, s'étant rendue chez ses parents, les menaçant du scandale, elle exigea de petites sommes : deux mille francs, cinq mille francs... On la satisfait. Elle exigea cinquante mille francs, puis deux cent mille, puis cinq cent mille. Les parents d'Echinsky crurent s'en débarrasser en lui versant vingt mille francs... Ils se trompaient !...

Ils ajoutent, et leurs dires sont à recueillir par tous ceux qui croient à la nécessité d'une juridiction de l'amour :

Quand Georgette Hodot exigea cinquante mille francs, Echinsky, l'homme traqué, prévint la police. Les auxiliaires de la justice lui conseillèrent de ne pas payer. Ils firent appeler la meurtrière et la supplièrent de laisser en paix son ancien amant, de respecter le foyer qu'il venait de créer. Elle leur répondit qu'elle n'en ferait qu'à sa tête. Alors, les maîtres de la force publique, essayant de masquer leur confusion, avouèrent tristement à M. Echinsky qu'ils ne pouvaient plus rien pour lui.

N'est-ce pas tragique ! Non moins tragique pour nous que la conclusion des amis de M. Echinsky, que nous reproduisons sous toutes réserves, car il n'est pas dans les habitudes de *Délective* d'accabler ceux qui appartenant à la justice, ne dépendent plus que de ses arrêts souverains :

Georgette Hodot, écrivent-ils, n'est pas une victime de la passion. C'est un monstre. Ce n'est pas la sœur en amour de celles qui souffrent, c'est plutôt la sœur en perfidie des criminels de droit commun qui sont condamnés chaque jour par les tribunaux.

Vérité ! Vérité fugace ! Le crime ne date que de l'autre semaine et déjà la personnalité des acteurs de ce drame s'estompe, se transforme au gré de l'amitié ou de la colère. Qu'en sera-t-il dans quelques mois, en cour d'assises et comment les jurés s'y reconnaîtront-ils ?

Tout ce qu'on sait, c'est qu'une juridiction de l'amour n'existant pas, le browning, maître impérieux, a dicté sa loi cruelle !...

■ ■ ■

Sera-t-il la seule justice que puisse reconnaître cet homme, dont nous taisons le nom, et qui est venu nous raconter sa triste histoire...

Nous en connaissons déjà un des personnages, Gimette, une fille de Barbès, qui, lorsqu'on lui demande pourquoi elle se vend aux hommes, répond :

Parce que ça me plaît ! J'ai été mariée avec un homme riche... J'ai profité de ses bijoux, de ses voitures... Il est parti au régiment... Je suis revenue à la rue... J'y suis heureuse... A chacun son bonheur, pas vrai ?...

Et l'homme, un honorable commerçant, est dans l'impossibilité, à cause du jeu absurde de nos lois, de refaire sa vie !...

Son histoire ! Il nous la raconta lui-même :

J'avais dix-sept ans... Je venais de perdre ma mère. J'avais une grosse fortune... mais aucune expérience de la vie. J'ai fait la connaissance d'une femme.

Elle m'avoua avoir eu plusieurs amants... Elle me traitait doucement, avec compassion... Je la crus... J'avais de la reconnaissance pour elle, car elle avait calmé mes larmes par de bonnes paroles.

Je l'épousai... Peu de temps après notre mariage j'appris qu'elle était « en carle ». Je vous laisse à penser ma colère. Supplications... Je pardonnai...

Je partis au régiment, en Allemagne. Quand je revins en permission, mon foyer était vide. Je retrouvai ma femme, à l'Olympia, au bar, au promenoir. Elle ne se prostituait pas ; il n'y avait pas nécessité, puisqu'elle profitait de ma fortune, puisqu'elle disposait de ce tout dont une femme peut désirer...

J'ai failli tuer ce jour-là, je vous l'avoue, car m'étant rendu compte de mon infortune par le jeu d'une glace, je connus un instant de folie... Je me suis sauvé, comme un criminel... J'ai disparu !

Il y a cinq ans de cela... Depuis cinq ans, ma femme se montre chaque jour dans les bars touchés... Elle rôde autour de mon magasin, accostant, raccolant mes propres clients... J'ai abouti. Le plus grotesque de l'histoire est que je suis convoqué en conciliation le 1^{er} juillet prochain... C'est à crever de rire, car je suppose que le juge va me demander de me montrer magnanime et de pardonner... Ma femme, se prostituant au vu et au su de tous, j'ai demandé à la police d'établir un flagrant délit, dans les hôtels où elle vit en concubinage, dans les bars où elle ne craint

pas de se montrer dans des situations équivoques. Il paraît que cela est impossible !

Voilà le mal : l'insuffisance de nos lois et la facilité avec laquelle on peut faire appel au revolver assassin...

■ ■ ■

— Que pouvez-vous faire pour rendre impossible les dénouements tragiques que les visites, que les lettres que nous avons reçues nous font redouter ? avons-nous demandé à ceux qui ont la responsabilité de la paix publique.

Ils ont baissé la tête.

— Officiellement, nous n'avons pas le droit d'intervenir... Il n'existe pas de juridiction de l'amour. Officieusement nous intervenons... Nous conseillons le calme. Nous protégeons ceux qui se croient menacés... C'est peu !

— Et c'est ainsi que certaines agences de police privée prennent parfois votre place, avons-nous dit à ces honnêtes gens, que leur impuissance accablait... Et c'est ainsi que de louches personnages qui usurpent le noble nom de détective arment les bras des jaloux et des victimes de la passion, se rendant complices des meurtres, comme on le vit dans l'affaire Lancel ?

— Qu'y pouvons-nous, nous a-t-on répondu encore, puisque le contrôle officiel des officines privées n'existe pas encore, puisque ceux qui les dirigent ne sont pas comptables de leurs actions... Notre colère a éclaté.

— Quand se décidera-t-on enfin à interdire la vente des armes aux premiers venus, fous, jaloux ou criminels, qui n'ont d'autre intention, en payant leur tribut à maître browning, que d'attenter à la vie de leur semblable ? Quand réglementera-t-on la vente des instruments de meurtre ?

— Quand le Parlement le voudra, telle fut la réplique... Mais que faites-vous de la liberté du commerce ?

Nous répondons :

— Que faites-vous de la liberté de tuer ?...

Il faut que soit créée une juridiction de l'amour... Il faut que les malheureux et les faibles puissent toujours trouver, quelques raisons qu'ils aient, l'appui de la justice et de la force publique... Il faut que soit sévèrement contrôlées les agences véreuses de police privée (car il en est d'honorables). Il faut que ceux qui arment les bras des « passionnés » — soi-disant détectives, soi-disant conseils — soient traînés comme les meurtriers, si excusables fussent-ils, sur les bancs des assises...

Mais surtout il faut que maître browning perde au plus tôt la place insolente qu'il tient dans nos cités.

On n'accorde qu'avec de grandes difficultés un permis de conduire !... Chacun peut acheter un permis de tuer !...

Entrez chez un armurier... Choisissez un revolver. Emportez-le, il est à vous !...

On a vu des armuriers refuser des armes aux exaltés... On nous entretient volontiers de ceux-là, mais des autres ?...

Pourquoi n'exigerait-on pas d'un acheteur de browning ou de couteau à cran d'arrêt, voire de carabine, une autorisation préalable du commissaire de police ?

Pourquoi n'exigerait-on pas des armuriers qu'ils ne livrent les commandes de browning que quarante-huit heures après l'achat et aussi qu'ils livrent à domicile...

En quarante-huit heures, bien des exaltations se calment, bien des passions s'atténuent !...

Aussi l'achat des armes étant sévèrement contrôlé, les meurtriers ne pourraient plus arguer de la facilité avec laquelle il leur est permis d'obéir à leur sentiment de folie...

L'achat d'une arme, quelques jours avant l'accomplissement d'un drame équivaudrait, dans ce cas, à l'aveu de la préméditation...

La voilà bien, la simplification des causes dites... passionnelles...

Dira-t-on que cela est impossible ?

Nous avons trop entendu parler de maître browning... On se doit de mettre fin à son règne...

Oui, nous le répétons, halte au browning...

M. LECOQ.

Halte devant le browning...

LE SECRET

Il y a quelque temps, un mois, le bruit a couru que Charles Barataud était mort au bagne. La nouvelle n'en a jamais été officiellement publiée et pourtant ce dernier coup a tué le père de Charley.

La lettre d'un condamné, arrivée de Saint-Laurent-du-Maroni nous a confirmé hier, que le héros du drame de Limoges était bien mort, de consommation, à l'infirmerie de Saint-Laurent, dans le lit voisin de celui où Mestorino avait agonisé quelques semaines auparavant.

La soirée pathétique où, devant le jury de la Haute-Vienne, Barataud sauva sa tête, un des avocats de la partie civile s'écria :

« Il s'évadera du bagne. Il a de l'argent, des amis. En ne l'envoyant pas à l'échafaud, vous l'acquitez. Il s'évadera. Déjà il pense à cette évasion, il l'imagine. »

Non. S'évadent du bagne, seulement, ceux qui ont au cœur, vraiment un désir plus ardent que leur vie, qui ont une revanche à prendre. Dieudonné s'est évadé parce qu'il voulait faire éclater son innocence. Huignard s'est évadé pour venir se venger de celui qui l'avait trahi. Pour Barataud, tout était fini. Même s'il se savait innocent, il n'attendait plus rien de la liberté. L'homme que l'on a vu effondré, veule aux assises était déjà indifférent à son propre sort. Et on sentait que c'était moins du remord, qu'une sorte de déception affreuse, d'écœurement après une trahison inattendue.

Barataud n'a jamais pensé à s'évader. Quand la *Martinière* l'a emmené, il portait déjà en lui, le principe de la mort. Car, on ne survit en Guyane, que si on veut violemment vivre. Les maladies du pays, la fièvre, terrassent rapidement ceux qui ne réagissent pas. Mestorino est mort de son amour perdu, Barataud est mort de son secret.

Quand on se reporte par la pensée, au procès Barataud, le recul de douze mois donne à la farce



M. Barataud père qui est mort de chagrin il y a quelques semaines.

tragique de Limoges, un relief saisissant. Ce n'était pas exactement le sentiment de la justice nécessaire, qui faisait hurler de joie et de fureur alternées, la foule autour du tribunal, c'était une rancune plus lointaine et plus trouble. Le dégoût, la rancœur populaire contre le jeune bourgeois dépravé étaient libérés. On ne criait pas « A bas l'assassin ! », on criait : « A mort la comédienne ! ».

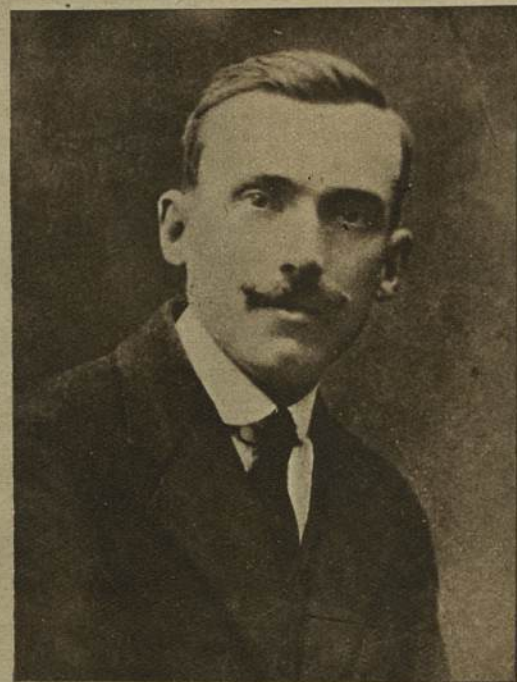
C'est un malade. L'esthétisme de ce fils d'un fabricant de kaolin, à quelque chose de forcé, d'artificiallement passionné qui relève des médecins. Il veut goûter à tout, connaître toutes les joies frelatées à la fois et en même temps, il s'ennuie. On le voit sur les terrains de sport où il se plaît dans la compagnie de tout jeunes gens, dans toutes les boîtes tristes de la ville, qui singent les cabarets parisiens. Il court les routes, la nuit, en auto, avec des femmes, il organise d'étranges orgies dans des villas isolées. Sa tendresse pour ce garçon de vingt ans, Bertrand Peynet, comment est-elle ? Il ne faut pas se hâter de répondre, car la réponse tient tout le secret de l'affaire. Il avait certainement pour lui un attachement sensuel, mais qui n'était pas absolu, qui n'était pas tyrannique, puisqu'il permettait à Peynet d'avoir des maîtresses et que lui même ne dédaignait pas les femmes. Son attachement devait être plus étendu, plus profond, plus sentimental. Nous savons qu'il l'aimait assez pour le tuer. Était-ce la limite de sa passion ? Barataud était capable de faire, quoi, pour Peynet ?

Le 12 janvier 1928, le chauffeur Etienne Faure, achève de laver sa voiture, une chenard noire avec laquelle il fait le taxi. Son camarade Lagrange le regarde. Faure est soucieux.

« Je viens de recevoir un coup de téléphone, dit-il. Une voix de femme me demande d'aller ce soir, chercher des clients sur la route de la Besse. Ça ne me plaît pas beaucoup. Enfin, je verrai bien. »

Le soir, il part, en effet. La nuit passe, le lendemain, Faure ne revient pas au petit logement de la rue Bernard-Palissy où sa femme et ses deux petits enfants commencent de pleurer.

Le lendemain, à la tombée de la nuit, Charles Barataud a rendez-vous avec deux marchands de bois, à qui il a proposé une affaire. Il s'agit d'aller visiter une coupe de forêt. Charley arrive avec une auto, une Chenard noire et emmène avec lui les deux hommes, M. Roux et M. Lenchand. En cours de route, il explique rapidement que cette voi-



Le chauffeur Faure.

ture n'est pas à lui, que son auto personnelle est en panne à quelques kilomètres de là et qu'il s'agit d'abord d'aller la chercher. On rencontre, en effet, la Panhard de Barataud, abandonnée sur la route. Charley descend chercher dans les buissons et revient avec une hache.

« Voilà l'outil pour dépanner ma voiture dit-il. L'étonnement des marchands de bois devient de la crainte. Il ont beaucoup d'argent sur eux. Que signifie l'attitude de leur compagnon ? Aussi accueillent-ils avec joie le passage de paysans qu'ils s'empressent d'interpeller. Dès ce moment, Barataud abandonne à la fois l'idée d'aller visiter la coupe de bois et celle de dépanner sa voiture. Il repart avec la Chenard mystérieuse.

Le soir même, il va au cinéma, avec Bertrand Peynet et deux jeunes femmes. Il est mélancolique préoccupé, puis brusquement irascible, nerveux Bertrand est beau, froid, absent, comme toujours.

Le jour suivant, à minuit, des gens qui habitent une maison hors de la ville, les Lamily, sont sur la route qui longe la Creuse. Brusquement une auto surgit près d'eux, dévie de sa route, entre délibérément sur le talus qui conduit à la rivière. La voiture cahote un instant sur les mottes de terre, puis tombe dans la rivière et disparaît. Les Lamily ont eu le temps de voir le conducteur sauter au dernier moment dans l'herbe, et s'enfuir, courbé en deux, dans la nuit.

Le lendemain, tout éclate. La femme d'Etienne Faure est venue déclarer la disparition de son mari,



La foule essaye de lyncher Barataud que les gendarmes emmènent en hâte dans une camionnette.



La berge du Vincou où, sous le pont de la Varogne, fut découvert le cadavre du chauffeur Faure.

les marchands de bois ont parlé, les Lamily ont parlé. On fait les recoupements nécessaires et le commissaire Fressard, convoque dans son bureau Charles Barataud.

Le beau Charley entre avec un visage las et comme fripé. Eh, quoi, a-t-il déjà renoncé ?

— Que savez-vous sur la disparition du chauffeur Faure ? commence le policier.

Barataud a un pauvre sourire.

— Ne prenez pas de peine. Faure est mort et c'est moi qui l'ai tué. Je l'ai assassiné, par derrière, l'autre nuit, sur la route.

— Où est le corps ?

— Près de la route d'Argenton, vers la Creuse, dans un trou plein d'eau.

Effaré lui-même de ce coup de théâtre, le commissaire s'affaire, téléphone, donne des ordres. Qu'on recherche le cadavre, qu'on prévienne le parquet, qu'on prépare un mandat d'arrêt.

Charles Barataud, dans un coin, au milieu de cette agitation, rêve. Et à la fin il dit timidement :

— Monsieur le Commissaire, je vous donnerai tous les détails, je vous dirai tout ce que vous voudrez, mais accordez-moi une grâce.

— Quoi ?

— Je voudrais aller embrasser mon père. Faites-moi accompagner chez moi quelques minutes.

— Soit.

Charley dissimule avec peine un tressaillement de joie. Ce n'est pas son père qu'il veut voir, qu'il veut embrasser. Il a donné rendez-vous pour cette



Mme Léonie Maillard, l'X du procès.

heure-là, chez lui, à Peynet, c'est lui qu'il sait trouver dans sa chambre.

Deux inspecteurs emmènent Barataud jusqu'à la maison de son père. Ils attendent dans le vestibule. Charley monte les escaliers quatre à quatre, ouvre brusquement une porte. Bertrand est là. L'autre est sur le seuil, immobile. Quelqu'un, en-bas entend la voix impatiente de Peynet.

— Et bien, entre, ferme la porte.

Elle se ferme, cette porte. Un quart d'heure après les inspecteurs se précipitent entrent dans la chambre. Il y a un cadavre par terre, celui de Bertrand Peynet ensanglanté. Dans un coin, Barataud, hagard, braque encore son arme, une carabine Winchester vers les policiers. On saute sur lui, on le maîtrise. Et un moment après, le commissaire Fressard attéré, l'interroge de nouveau.

— Pourquoi avez-vous fait cela, pourquoi ?

— Nous avions décidé de mourir ensemble. Je devais le tuer puis me suicider. Je n'ai pas eu le temps d'achever le programme, ou le courage.

— Tout contredit cette hypothèse.

Barataud regarda le commissaire avec ses yeux verts, ses yeux troubles.

« Si c'est vrai. Et ce n'est pas tout. Je vous ai menti tout à l'heure et je vous ai menti pour que



La maison de l'ancienne route d'Aix où fut tué Peynet.

vous me laissez retourner chez moi, pour faire ce chantage sur vous. *Je n'ai pas tué Faure.* Ceux qui ont fait le coup m'ont prévenu le lendemain en me suppliant de les sauver.

— Et qui est-ce ? hurla Fressard, Charley détourna un peu la tête.

— C'est mon secret, dit-il, pour la première fois.

■ ■ ■

L'enquête fut pénible. On ne retrouvait pas le corps de Faure. « Dans un trou plein d'eau avait dit Barataud. On fouilla toutes les mares, tous les fossés. A la fin, au bout de quelque temps, on découvrit le cadavre dans les joncs, sous le pont de la Varogne. Il portait des blessures horribles, comme faites à coups de hache.

Tout accusait Barataud. Mais il y avait pour lui la part de mystère, des invraisemblances, des nuances étranges. Et quel était le mobile du crime? Charley n'en était pas à convoiter les quelques centaines de francs que pouvait porter sur lui un chauffeur de taxi.

« Qu'avez-vous fait dans la soirée du 12 janvier, lui demanda-t-on? »

— Je suis venu ranger ma voiture devant le café

« Tivoli » puis je suis allé au cinéma avec une amie.

— Quelle amie.

— Je n'ai pas à le dire.

La patronne du « Tivoli » affirma qu'elle n'avait pas vu Barataud, mais la caissière du cinéma dit qu'elle croyait bien en effet avoir vu Charley, qu'elle connaissait bien, entrer au cinéma avec une femme brune, vêtue de noir.

L'enquête patageait. Les mois passèrent, plus d'un an. A la fin on annonça que Barataud allait comparaître devant les assises de Limoges à la session de mai. M^{rs} Allegret et Pierre Masse le défendraient. La ville commença de s'émouvoir, une étonnante effervescence troubla la préparation du procès. De part et d'autre l'accusation et la défense usèrent jusqu'ici l'extrême limite de leur pouvoir de récusation des jurés. Les derniers jours, on murmura que les avocats allaient probablement demander le renvoi de l'affaire devant une autre cour, en élevant l'exception de « suspicion légitime » vis-à-vis des magistrats. On sut ensuite qu'ils y renoncèrent. La date de la première audience fut fixée. Quatre jours avant, Barataud tenta deux fois de se suicider, une fois en se frappant à la poitrine avec un tournevis, puis en essayant de se percer le ventre avec une fourchette. Il ne se fit que des blessures légères.

Le 29 mai dans une salle comble et tumultueuse cependant que la foule bat les murs autour du palais de justice, le président Tereigol ouvre le procès. L'avocat général Charliac accuse. M^e Charlet défend la douleur de la veuve d'Etienne Faure, M^e Camille Chautemps la mémoire de Bertrand Peynet.

DE BARATAUD

Manon et Marinette sont là, les compagnes légères des nuits de plaisir et les petits jeunes gens aux visages trop tendres. Et les amis sincères, qui eurent jadis de la sympathie pour le garçon inquiet et attachant. Et les petites jeunes filles et les coquettes qui parlaient souvent, entre elles, du beau Charley.

Alors entre un homme trébuchant, dont les membres maigris flottent dans un complet bois de rose, ridicule et fripé. Une barbe roussâtre entoure maintenant son visage allongé. Dans la pâleur livide de sa figure on ne remarque que les tâches rouges de ses oreilles. Il s'affale plutôt qu'il ne s'assied sur le banc, un de ses bras pend en dehors du box, il penche la tête vers ce bras. Il parle d'une voix rauque et basse, on ne l'entend pour ainsi dire pas. Ce n'est pas de la peur, pourtant, il n'est pas traqué, il est anéanti.

A l'interrogatoire, il répond sans conviction, sans élan. Il se défend comme s'il faisait une grâce à ses



Bertrand Peynet.

avocats. « Mon secret... je ne peux pas dire... on ne saura jamais ».

Roux et Lauchard, les marchands de bois déposent :

« Il avait certainement l'intention de nous assassiner clament-ils. S'il n'avait pas été dérangé par des passants, il nous abattait à coups de hache ».

Peur rétrospective. La scène de la hache se passa le 13 juin. Le surlendemain, le 15, Roux écrivait à Barataud pour lui demander un nouveau rendez-vous.

Finalement c'est autour de la vie sentimentale de Charley que tourne le procès. A huis clos on reconstitue les lamentables perversions du fabricant de kaolin.

On sait comment il se laissait appeler « Liliane d'Armont » dans l'intimité. Marinette et Manon sont à la barre. Puis la maîtresse de Bertrand Peynet, une femme mariée, fine et blonde que le drame a entouré sans qu'elle comprenne.

Comme Barataud ses défenseurs sont réticents et mystérieux. On sait qu'ils ont reçu les confidences de leur client, qu'ils sont liés, qu'ils ne parleront pas. L'atmosphère de gêne, d'angoisse, d'équivoque est étonnante dans cette salle d'assises de province. A la fin M^e Chautemps se lève, frémissant, tourné vers Barataud.

« Tout, votre attitude, vos allusions, laissent croire que vous accusez Bertrand Peynet d'avoir tué Faure. Je vous somme de faire la preuve de cette accusation ».

Et dans le silence revenu, attentif, on perçoit le souffle de voix du beau Charley.

« Je ne peux pas... Je ne veux pas... »

C'est la fin. L'avocat général a demandé la mort. Le jury revient après avoir délibéré; son verdict est affirmatif, mais il accorde à Barataud les circonstances atténuantes. La cour déclare le verdict ambigu, balance si le jury doit revenir dans sa salle de délibération. A la fin l'arrêt est rendu tel que le dicte l'étrange verdict : baigne à perpétuité.

C'est une erreur du jury qui a sauvé Barataud. Les jurés voulaient accorder les circonstances atténuantes pour le meurtre de Peynet mais non pas pour le meurtre de Faure. Ils ont rédigé leur verdict de telle façon que la phrase « circonstances atténuantes » s'appliquait aux deux questions, aux deux crimes. La cause était liée Barataud titubant, sans réaction, apprit sans joie qu'il ne mourrait pas.

Alors, dehors, l'émeute se déchaîna. Sous la pluie battante des orateurs improvisés haranguaient la foule. « Barataud échappe au châtiement ! » Une masse hurlante arrachait les grilles du palais de justice, cassait les vitres, arrachait les pavés de la rue. Les gendarmes à cheval chargèrent, les gendarmes à pied mirent baïonnette au canon. Deux jours Limoges fut en insurrection. Il y eut des centaines de blessés, des centaines d'arrestations.

Dans sa cellule le beau Charley écoutait les clameurs de mort de ses compatriotes et songeait au temps récent encore où les salons les plus fermés lui étaient ouverts, où la moitié de Limoges le saluait dans la rue, où il était M. Charley, le fils du gros M. Barataud.

Il ne parlera plus. Le secret est dans une tombe sans fleurs, dans une terre fiévreuse. Mais sa mort a décousu des lèvres, fait sourdre des confidences.

L'un et l'autre étaient cocaïnomanes, mais Bertrand était le plus intoxiqué. Faure prêtait fréquemment de l'argent aux fétards, ses clients habituels. A-t-il été victime d'une colère, d'un coup de folie provoqué à la fois par une discussion d'intérêt et par l'ivresse de la drogue ?

Le secret de Barataud ne faudrait-il pas le chercher dans cet amour étrange, anormal pour Bertrand et qui par son exception put faire naître



Barataud sortant du Palais de Justice après le verdict.

dans une âme veule le goût voluptueux du sacrifice.

Pourquoi la caissière du cinéma affirme-t-elle l'avoir vu le soir du crime? Pourquoi n'a-t-il pas été capable d'indiquer l'endroit exact où était le cadavre, pourquoi a-t-il pu dire seulement « dans un trou plein d'eau », comme si on lui avait hâtivement raconté le drame? Pourquoi a-t-il cherché à tout prix à voir Peynet au moment de son arrestation. Qu'avait-il à lui recommander, à lui demander, à lui reprocher? Pourquoi a-t-il tué. Est-ce que l'attitude du jeune homme l'a révolté, qu'il l'a vu égoïste atrocement, ou lâche? Quelle est la femme brune dont il n'a jamais voulu donner le nom?

Une fatalité tragique est tombée sur ce groupe de gens, sur ce coin de vie provinciale. Le drame qui les a tordus a de lentes, de patientes, de cruelles répercussions.

La seule vraie victime, Faure, est mort. Sa veuve et ses deux enfants sont dans la misère. Peynet est mort. Le père de Charles est mort. Le ferment de haine continue à brûler, à diviser la ville. Mais personne n'a compris que la plus énigmatique, la plus dramatique figure de l'affaire c'était Bertrand, aussi passionné que Charley mais plus lucide, maître, lui, de ses reflexes et de son cœur, Bertrand l'enfant cruel assassiné ou puni.

Paul BRINGUIER.



La veuve de la victime : Mme Faure.



Barataud quittant la prison de Limoges pour être conduit à l'Île-de-Ré.

LES TROIS MYSTÈRES

Londres. (De notre correspondant particulier.)

Trois meurtres énigmatiques en trois semaines...
Tel est le bilan devant lequel se trouve Scotland Yard et qui a mis sur les dents les grands Cinq, c'est-à-dire les cinq inspecteurs les plus brillants de la police anglaise.

La série tragique qui débuta à la fin de mai, par « le mystère de la femme aux pieds nus », a ceci de particulièrement troublant, que les trois attentats se ressemblent.

Dans les trois cas, le cadavre a été abandonné en pleine campagne ou en pleine rue, l'agresseur ayant eu le temps d'effacer toutes les traces de son forfait.

« La Femme aux Pieds nus »

Le dimanche 18 mai, des habitants du village de Cheadle, près de Manchester, découvrirent, couchée près d'une haie sur la grand-route de Stockport à Altrincham, le corps d'une femme très légèrement vêtue.

S'approchant, les villageois constatèrent que la femme était morte.

Elle n'était habillée que de sa chemise, et ne portait ni bas ni souliers. Mais son corps ne révélait aucune trace de violence. On crut d'abord à un accident...

La police ouvrit une enquête. La tâche était difficile, car aucune disparition n'avait été signalée dans la région.

Comment faire pour identifier le cadavre ? Les causes de la mort semblaient mystérieuses. S'agissait-il d'un décès naturel ? L'autopsie semblait le démontrer. Et pourtant, un tout petit détail, relevé par les détectives, faisait hésiter les enquêteurs. La plante des pieds de l'inconnue était intacte ; pas un grain de terre, pas même de poussière, n'y avait adhéré.

Comment cette femme eût-elle pu se promener pieds nus sur la route sans avoir gardé quelques indices de sa marche ? Où et comment la mort était-elle survenue ? Le cadavre avait-il été transporté de Manchester en automobile ? Ou les chaussures avaient-elles été retirées par quelqu'un après la mort de l'inconnue ?

L'instruction qui était sur le point d'être close, fut reprise avec vigueur. Le lieu où le cadavre gisait fut fouillé minutieusement.

Pas un pouce de terrain ne fut négligé à un kilomètre à la ronde. Enfin, les policiers découvrirent ce qu'ils cherchaient : une paire de chaussures de femme dont la peinture était exactement celle de la victime.

Or, à l'endroit où ces souliers furent retrouvés, l'herbe n'avait pas été foulée ; on pouvait donc en conclure qu'ils avaient été jetés par-dessus la haie bordant la route.

On découvrit également un tube de verre, d'un modèle courant en pharmacie.

Belle de nuit

Entre-temps, le service d'identification judiciaire examinait les empreintes digitales de la femme aux pieds nus. Il eut bien vite fait de déchiffrer, sinon l'énigme tout entière, du moins le mystère qui voilait l'identité de la victime. Dans ses dossiers, la police possédait des empreintes identiques à celles prélevées sur le cadavre.

Il s'agissait d'une femme bien connue dans les clubs de nuit de Londres et de Manchester, et qui avait jadis eu son heure de célébrité.

Mrs Carrie Whitehouse, alias Claris Wilson, alias Miss Mason, avait débuté dans une troupe à succès, les Tiller Girls. Elle avait épousé un acteur qui fut tué à la guerre, puis se remarria avec

le Captain Whitehouse, qui disparut quatre ans après leur mariage.

Elle avait joui d'une grande popularité dans les restaurants élégants du West-End, et avait pu à cette époque se vanter de ses brillantes relations.

Puis la chance avait tourné... Mrs Carrie Whitehouse fut mêlée à une affaire compromettante ; elle fréquenta des établissements moins select, s'entoura d'hommes qui n'étaient plus triés sur le volet. D'autre part, elle eut des démêlés avec la police et subit plusieurs condamnations.

C'est sur ces entrefaites qu'elle quitta Londres pour s'installer à Manchester ; mais ce changement d'air ne lui ramena point la chance...

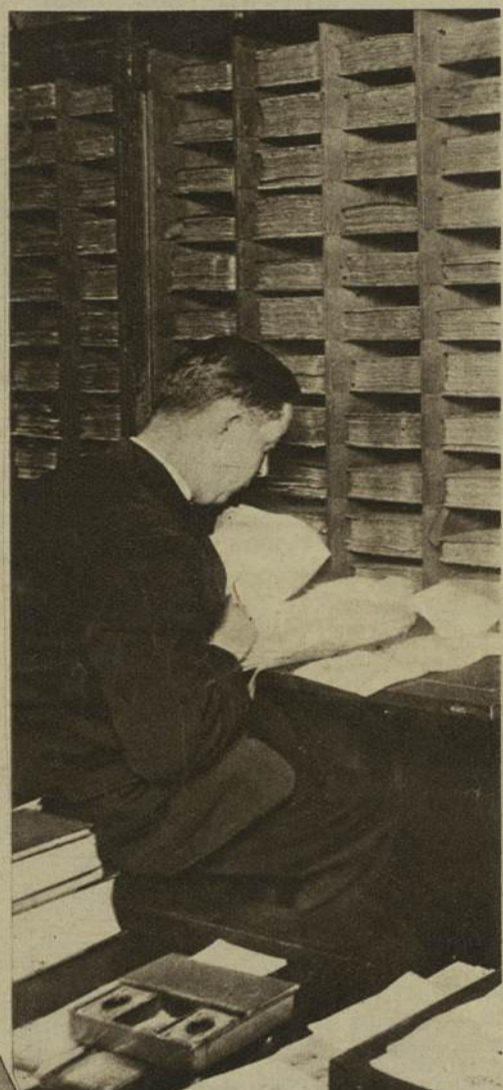
Le Docteur inconnu...

Une vingtaine de personnes ayant connu la victime furent interrogées par la police. Elles ne purent fournir aucun détail sur les derniers jours de la belle Mrs Whitehouse.

On savait seulement qu'elle avait gardé dans l'infortune ses allures de femme élégante et fêtée. Elle parlait toujours de ses brillantes relations.

La brusque découverte d'une lettre, écrite par la victime à la veille de sa mort, mit l'instruction sur une nouvelle piste.

La lettre qui ne portait pas d'adresse, et qui ne fut jamais expédiée, était destinée à un homme qui devait être habitué à recevoir les confidences de Mrs Whitehouse.



Les fichiers de l'identité judiciaire à Scotland Yard permirent d'identifier Mrs Carrie Whitehouse.



Les obsèques de Miss Agnès Kesson à Battersee.

Une phrase attira l'attention de la police. La « belle de nuit » y parlait d'une visite qu'elle devait faire à un « docteur », qui, disait-elle, lui « faisait toujours du bien ».

C'est sur ces entrefaites, et à la suite de la découverte du tube de verre, que le médecin-légitime, Sir Bernard Spilburg fut convoqué d'urgence.

La déclaration du célèbre spécialiste était formelle : des traces de cocaïne, découvertes dans l'estomac ne laissaient aucun doute sur les causes véritables de la mort de Mrs Whitehouse.

Ainsi que le prouvait une série de détails techniques, l'hypothèse d'un suicide devait être écartée.

Dès lors, la « femme aux pieds nus » avait été empoisonnée.

Mais qui avait administré la drogue et transporté le cadavre à demi-vêtu ? A qui Mrs Whitehouse avait-elle l'intention d'adresser sa dernière missive ?

Quel rôle le « docteur » avait-il joué pendant le drame ? La police n'en sait toujours rien. Un mystère impénétrable enveloppe la vie et la mort de celle qui fut reine de club à Londres, beauté fanée et mélancolique à Manchester.

Le crime d'Epsom

Au lendemain du Derby, alors que l'Angleterre tout entière avait les yeux encore fixés sur le célèbre champ de courses d'Epsom, le cadavre d'une jeune fille fut découvert dans cette région.

De même que le corps de Mrs Whitehouse, celui de la seconde victime était à moitié vêtu ; ni son chapeau, ni son sac à main ne furent retrouvés. Son cou portait des traces de strangulation. C'était une jeune personne d'une vingtaine d'années, très belle, à l'épaisse chevelure blonde.

Cette fois, le cadavre fut identifié au bout de quelques heures, comme étant celui de Miss Agnès Hesson, d'origine écossaise et employée dans un salon de thé des environs d'Epsom.

Le propriétaire de l'établissement, qui s'était présenté à la police aussitôt qu'il eut appris le drame, fournit à l'enquête tous les détails nécessaires.

« Miss Hesson, affirma-t-il, était une employée de choix, dont le charme et la bonne humeur nous amenèrent nombre de clients. Elle vivait sous mon toit comme un membre de ma famille et s'était récemment fiancée à mon associé, Bob Harper.

« Aussi, nous fûmes bien étonnés d'apprendre, que Miss Hesson avait résolu de nous quitter... »

« Elle avait pris cette décision brusquement, à la veille du Derby... Elle avait d'abord prétexté une visite chez ses parents en Ecosse, mais il se trouva plus tard qu'elle s'était fait embaucher en qualité de servante, dans un établissement situé dans un bourg voisin.



La foule, recueillie, devant la fosse où Miss Agnès Kesson dort son dernier sommeil. A gauche : Sir F. Bennett, sous-chef de la brigade criminelle.

« La veille du Derby, elle vint prendre congé de moi. Ma femme et Bob étaient absents. Je dis à Miss Kesson : « Comment, vous n'attendez pas le retour de Bob ? Il voulait vous conduire dans son auto... »

« Mais la jeune fille semblait pressée de partir et je ne la retins plus. Dans le courant de la soirée, tandis que je travaillais dans mon garage, je vis passer une motocyclette sur la grand-route. Un homme la conduisait. Une jeune femme était assise à l'arrière. En m'apercevant, elle détourna la tête... Mais j'eus à ce moment comme une intuition subite :

« La jeune femme sur la motocyclette n'était autre que mon employée, Miss Kesson. »

De nouveau en plein mystère

La jeune fille, qui devait ce soir-même entrer en fonctions chez ses nouveaux patrons, ne parvint jamais à destination.

Troublé par le brusque départ de sa fiancée, Bob Harper, à peine rentré, repartit pour le bourg de Garshalten, où elle s'était placée. Les bagages de Miss Kesson avaient été déposés par le commissionnaire à sa nouvelle adresse, mais la jeune fille n'était pas arrivée.

La nuit s'écoula, pleine d'angoisse. Et le surlendemain, le cadavre à peine vêtu était découvert dans un fossé à quelques kilomètres d'Epsom.

La police s'élança sur la piste encore fraîche. Un témoin déclara avoir également aperçu le couple mystérieux monté sur une motocyclette. Un autre témoin avait vu Miss Kesson en compagnie d'un inconnu, mêlée à la foule du Derby, sur le champ de courses d'Epsom. Il donna un signalement détaillé de l'homme.

Enfin, deux infirmières d'un hôpital d'Epsom, qui avaient suivi la grand-route en automobile la nuit du crime, avaient assisté à une scène étrange. Non loin de l'endroit où le cadavre fut découvert plus tard, une voiture fermée stationnait tous feux éteints. Deux hommes en descendirent ; ils soutenaient une femme qui chancelait comme prête à s'évanouir ou subissant l'effet d'une drogue...

La police semblait avoir en main tous les éléments de l'affaire et Scotland Yard déclara que l'arrestation du meurtrier de Miss Kesson n'était plus qu'une question d'heures. Mais après avoir lancé ce communiqué optimiste — il fallut se rendre à l'évidence :

La mort de la jolie servante était enveloppée d'un mystère aussi impénétrable, aussi absolu, que le drame de la « femme aux pieds nus ».

L'assassinat de Brighton

Entre-temps, un nouveau crime était signalé. Il avait été commis à Brighton. La victime était une femme âgée, Mrs Prendergast, vivant dans les quartiers pauvres de la ville.

Le 9 juin, son cadavre, lardé de plusieurs coups de couteau, fut découvert au petit matin dans l'allée Saint-James.

Mrs Prendergast, qui avait une soixantaine d'années, menait à Brighton une vie assez étrange. C'était une femme solitaire, ne voyant que de rares amis, ne recevant aucune lettre.

Sa lecture préférée était celle de la Bible et des romans policiers. Il y a de cela une année environ, elle avait été profondément impressionnée par le meurtre d'une certaine Mrs Wood qui avait eu lieu à Brighton.

Au dire des personnes qui la connaissaient, Mrs Prendergast semblait sous le coup d'une menace continue. Elle tremblait à l'idée de subir le même sort que Mrs Wood.

Cette peur s'était peu à peu transformée en panique.

De temps en temps, la vieille dame recevait la visite d'un homme de haute taille, à la carrure athlétique, aux longues moustaches. C'était, disait-on, un Irlandais, mais personne dans la ville ne connaissait son nom.

Mrs Prendergast se faisait accompagner par son ami. Lorsqu'elle sortait avec lui, elle couvrait ses cheveux blancs d'une perruque brune et bouclée, afin de paraître plus jeune.

La veille du crime, les habitants de Brighton avaient vu passer Mrs Prendergast en compagnie de l'Irlandais. Mais lorsque la police le rechercha, l'homme à la longue moustache avait déjà quitté la ville.

Une fois de plus, la piste se perdait dans l'inconnu, une fois de plus, la police locale et les « grands Cinq » arrivés de Londres se trouvaient devant une énigme impénétrable.

Trois mystères en trois semaines. Est-ce une coïncidence ? Est-ce l'instinct d'imitation, si fréquent chez les criminels, qui a inspiré ces drames ? Ou est-ce la même main qui par trois fois a frappé des femmes de conditions et d'âges différents mais qui sont reliées par un destin tragique. Le problème reste à résoudre.

John BERBY.

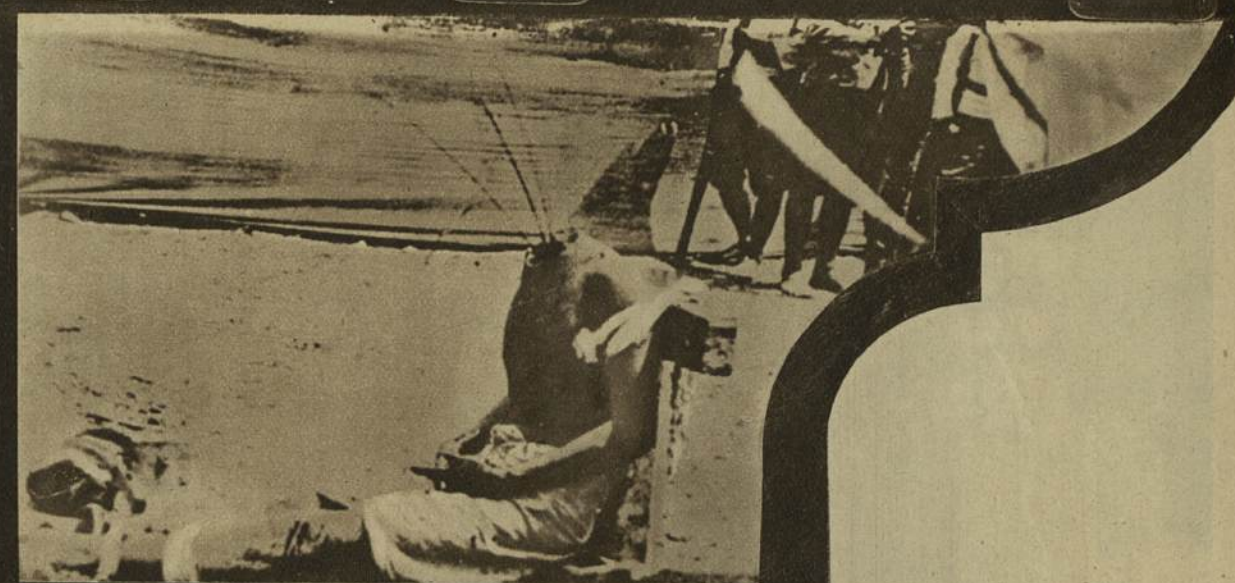




DÉCAPITATION AU SIAM. (De gauche à droite) :
1. Le condamné implore la pitié de son dieu.



2. Le bourreau aiguisé son sabre.



3. La tête a été tranchée et roule sur le sol.

ELON des informations venant des Etats-Unis on a récemment expérimenté dans la prison de Carson City (Nevada) un nouveau procédé pour l'exécution des condamnés à mort.

L'assassin, un nommé White, fut attaché sur une chaise devant laquelle était placé un baquet contenant un mélange d'eau et d'acide sulfurique. Au-dessus était un récipient avec une douzaine de boules de cyanure de potassium. Dès que la salle fut évacuée et close très hermétiquement une ficelle de l'extérieur fut tirée pour faire tomber les boules ; leur contact avec l'acide forma instantanément un gaz délétère qui suffoqua White et le fit mourir en trois minutes.

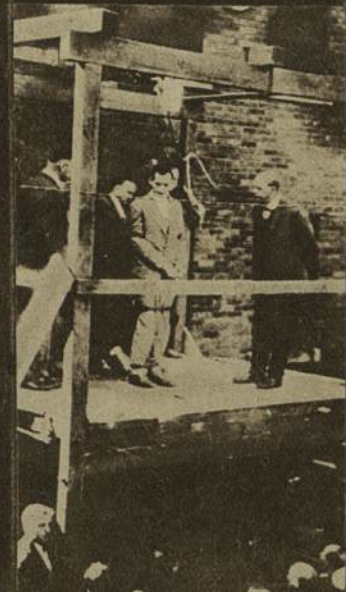
Ce procédé — on peut constater qu'il rappelle celui employé par la fourrière vis-à-vis des chiens indésirables, — ne paraît pas avoir donné toute satisfaction à ses promoteurs. White se débattit dans une atroce agonie avant que les gaz mortels eussent accompli leur œuvre.

La seconde expérience ne fut pas plus satisfaisante et il paraît que le condamné avant d'être enfermé dans le réduit fatal, étant invité à formuler un dernier vœu aurait déclaré, terrifié et facétieux : « Je voudrais un masque à gaz... »

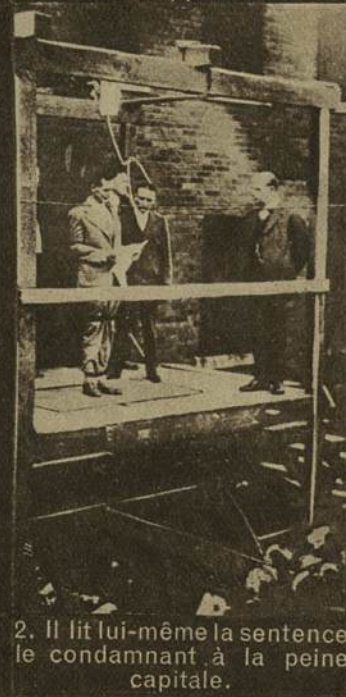
Les philanthropes qui s'occupent outre-océan de l'amélioration de la peine capitale devront sans doute modifier avant qu'elle soit adoptée définitivement, leur innovation qui ne semble pas au point.

Il en fut de même pour le précédent mode de châtement suprême inventé et actuellement encore employé aux Etats-Unis : l'électrocution. L'électrocution fut pour la première fois appliquée en 1890 à l'assassin Kemmler. L'insuffisance des études préparatoires, l'ignorance où l'on était des effets sur le corps humain des courants à haute tension amenèrent des incidents atroces. Les réflexes et les convulsions du condamné décelaient une indicible souffrance. On prétendit qu'il brûlait vif. Les exécutions suivantes parurent également horribles, comparables à quelque torture raffinée des anciens temps. Des protestations violentes s'élevèrent, l'électrocution semblait plus cruelle qu'aucune autre méthode de mise à mort. On en suspendit l'emploi et on ne le reprit qu'après de profondes études auxquelles prirent part les plus éminents savants, Edison entre autres, qui recommandait les courants continus alors que d'autres spécialistes préconisaient les courants alternés.

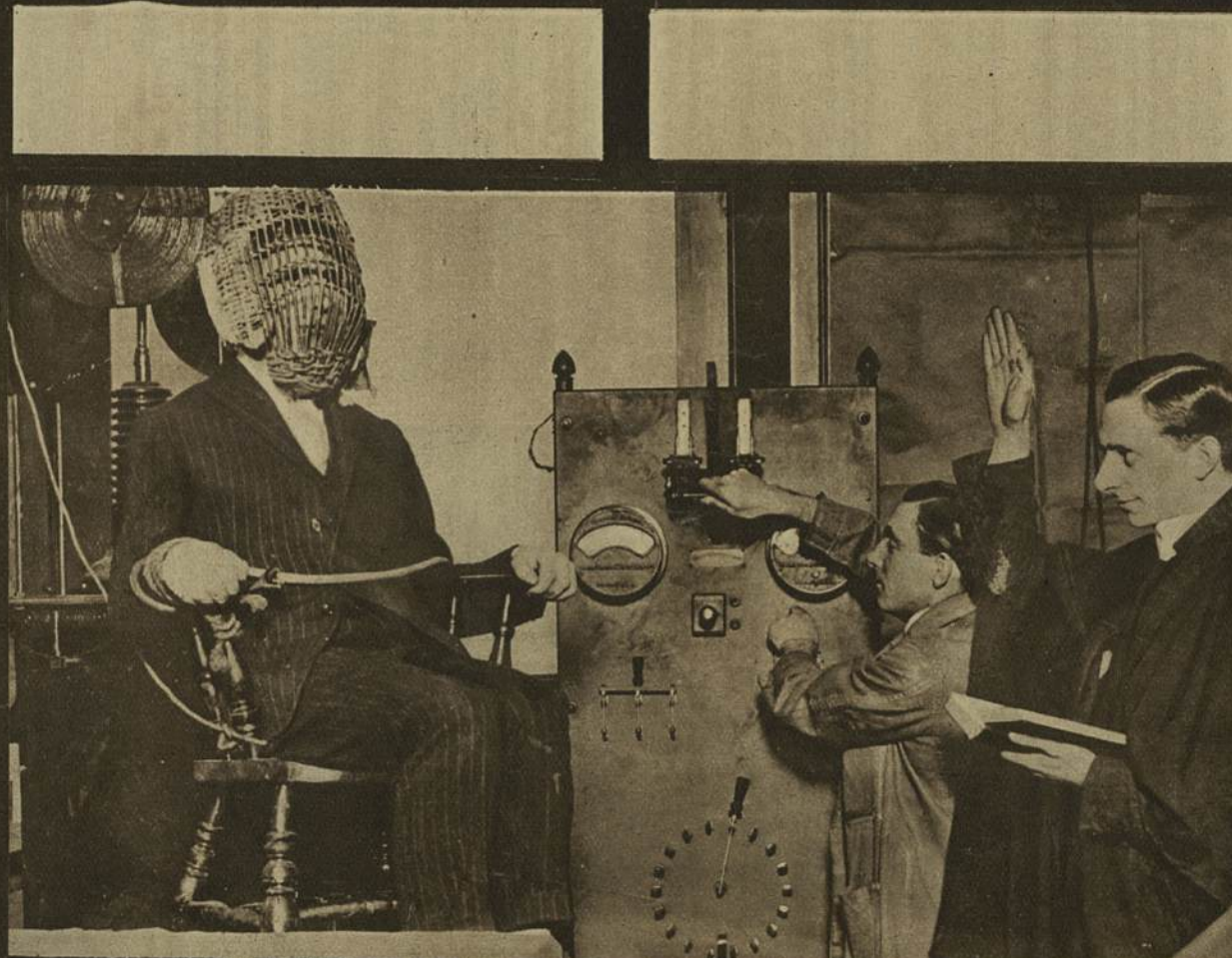
Actuellement, avec les méthodes employées, les partisans de l'électrocution



PENDEAISON EN ANGLETERRE. (De haut en bas) :
1. Le condamné est sur la trappe.



2. Il lit lui-même la sentence le condamnant à la peine capitale.



ELECTROCUTION AUX ETATS-UNIS : Pendant que le prêtre dit la prière des agonisants, le bourreau-mécanicien abaisse la manette qui lancera le courant de la mort.

UN BOURREAU MONGOL.



FUSILLADE AU MEXIQUE. (De haut en bas) : 1. Le condamné prie devant le poteau d'exécution.



2. Le condamné a les yeux bandés. Devant lui, à quelques pas, le peloton d'exécution. Feu ! La salve part...

charmoyant y fut ramené à cinq heures du soir, ligoté des pieds à la tête et entre les mains de l'exécuteur de Dijon qu'on avait mandé par express. Cette fois, le condamné n'échappa pas à son sort. La région resta longtemps épouvantée de cette effroyable scène...

C'est à propos de l'exécution de Montcharmont que Charles Hugo publia dans l'Evénement un violent article qui le fit poursuivre et condamner à cinq mois de prison. Victor Hugo avait plaidé pour son fils.

De Victor Hugo aussi nous avons dans Choses Vues le récit tout plein d'antithèses et d'évocations significatives et saisissantes, selon la manière du grand homme, d'une autre exécution à détails horribles. Une pendaison cette fois, celle de Tapner à Guernesey : le gibet selon la méthode anglaise était composé d'une corde à nœud coulant fixée au-dessus d'une trappe fermée. La trappe était trop étroite, le patient mal lié. Quand il tomba il put s'accrocher des coudes aux bords ce qui entraîna sa chute et empêcha qu'il n'eût le col rompu par le choc. Après quelques secondes d'immobilité il commença à se débattre effroyablement au bout de la corde. Il fallut que le bourreau se penchât à ses pieds.

Les exemples dans les annales des exécutions abondent d'ailleurs de pendaisons où les suppliciés subissent une longue agonie. Si certains mouraient vite il en était d'autres qui « dansaient » au bout de la corde furieusement pendant de longues minutes. D'autres fois la corde se dénouait ou se cassait. Il tombait à terre, souvent avec le bourreau. On le rependait.

Non, aux temps jadis on ne le pendait pas toujours. Plusieurs auteurs attestent qu'il était d'usage de faire grâce de la vie au patient dont l'exécution venait à manquer, soit que la corde se rompît, soit, quand l'exécution avait lieu par la hache ou l'épée que la décollation ne fut pas opérée du premier coup. Quand la jurisprudence eut proscrié cet usage on inscrivit dans les sentences « jusqu'à ce que mort s'en-suivit ». Mais le peuple n'oublia pas cette coutume charitable et la traduisit en violences contre les bourreaux maladroits qui faisaient illégalement souffrir les condamnés. Ce fut le cas pour l'exécution d'une jeune fille de vingt-deux ans, Hélène Gillet condamnée à mort pour infanticide en 1625 en Bourgogne. Sur l'échafaud se passa une scène atroce. Le bourreau était assisté par sa femme. Il frappa trois fois de

autres, qui recommandait les courants continus alors que d'autres spécialistes préconisaient les courants alternés.

Actuellement, avec les méthodes employées, les partisans de l'électrocution affirment que les souffrances du condamné — nous parlons des souffrances physiques, non pas des prétables affres morales — sont réduites au minimum. Selon eux dès que la manette est tournée par l'opérateur, le patient, lié sur la sinistre chaise, est foudroyé. Il meurt instantanément par inhibition. D'un seul coup il y a contraction musculaire complète, arrêt des fonctions motrices du cerveau, arrêt du cœur et de la respiration. Si ensuite quelques brûlures produites par les électrodes sont constatées sur le cadavre elles n'ont atteint qu'une chair insensible et furent postérieures à la mort...

Oui, c'est possible mais en somme pour connaître dans leur vérité les sensations d'un électrocuté, comme celles d'un guillotiné la théorie ne suffit pas, il faut être assis sur la chaise ou couché sur la planche basculante et ceux à qui c'est arrivé ne nous ont jamais fait part de leurs impressions...

■ ■ ■

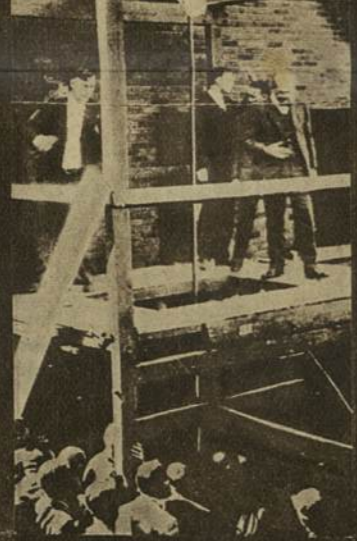
Je n'ai pas l'intention de discuter en cet article le principe même de la peine de mort ni de reproduire les arguments nombreux fournis « pour » ou « contre » par tous ceux qui ont étudié cette question redoutable, — par les partisans du châtement suprême, les apologistes de la fonction du bourreau « soutien indispensable de la société », — comme Joseph de Maistre, ou bien les défenseurs de la vie humaine inviolable, comme Victor Hugo. Je veux seulement parler des modernes principes théoriques et de leurs résultats pratiques qui président à l'application légale de la peine de mort dans les pays où elle est en vigueur.

Le premier de ces principes est l'humanité. Oui, c'est ainsi et ce n'est pas un effet facile d'opposition de mot. Pendant des siècles le législateur a étudié avec ardeur les moyens d'infliger les souffrances de la façon la plus parfaite et de donner la mort le plus cruellement possible. Depuis presque un siècle et demi c'est le contraire qui a lieu, le législateur s'ingénie à supprimer le plus possible la souffrance et à n'infliger qu'une mort aussi douce — si ce mot s'applique — et aussi rapide que possible aux patients dévolus au suprême châtement. C'est par humanité que Guillotin préconisa son instrument « qui vous enlevait la tête sans qu'on s'en rendit compte ». C'est par humanité que l'électrocution fut mise en pratique et que l'asphyxie dont nous parlions plus haut vient d'être expérimentée en Amérique.

Un esprit scientifique préside ainsi le plus possible aux mises à mort réclamées par les Sociétés pour leur défense. Le bourreau n'a plus besoin d'être un professionnel parfaitement entraîné à un métier difficile et minutieux, un artiste en tortures qui a l'expérience de la résistance humaine en présence de la peur et de la douleur. Le bourreau est maintenant un fonctionnaire dont l'action personnelle qui s'exerce par l'entremise d'une machine est réduite au minimum.

La décapitation « à la main » par la hache ou par le glaive a peu à peu passé de mode en Europe. L'Allemagne où cette méthode de mise à mort fut si longtemps en faveur n'en a pas fait usage pour l'exécution de Harman le « boucher de Hanovre ». L'Angleterre emploie la corde. Le garot autre mode de strangulation est espagnol. N'oublions pas la fusillade, réservée à certains crimes. Le peloton d'exécution est encore en quelque sorte un instrument anonyme.

On a voulu ainsi supprimer l'ini-



3. La trappe s'est ouverte... Justice est faite.

PEINES DE MORT



Arrangement par Lagarrigue.

GUILLOTINE CHINOISE : Pendant qu'un aide maintient le corps du supplicié, le bourreau appuie sur le levier tranchant de ce primitif appareil dont la forme et le principe rappellent le tranchoir à pain des boulangers.

tiative et la faute professionnelle dans les actes de l'exécuteur, et l'aléa dans le détail de l'exécution. Il semble qu'à présent on y soit à peu près parvenu. L'action de la guillotine est rapide et décisive... Il y eut toutefois au cours de certaines exécutions des incidents assez horribles. Quand Lacenaire, il y a cent ans, fut après son complice Avril, exécuté, le couteau ne glissa pas dans sa rainure et à plusieurs reprises ne s'abattit que jusqu'à mi-chemin, sans toucher le col du patient. Celui-ci, dans un effort effroyable réussit à retourner la tête et attacha des yeux hagards sur le triangle qui enfin tomba faisant bondir la tête.

Une autre exécution effroyable fut à Châlons-sur-Saône en 1851 celle de Montcharmont « le braconnier » assassin villageois de gardes et de gendarmes. Quand à cinq heures du matin

on vint le réveiller dans sa prison pour lui annoncer que l'instant fatal était venu il se mit à pousser des cris horribles qu'entendait la foule massée autour de la prison. On l'habilla de force, on le lia et une charrette l'amena à l'échafaud. Là, fou de peur, il recommença à hurler, à supplier, il se refusa à monter les marches (la guillotine était alors surélevée sur une plateforme, s'y accrocha des pieds, y coinça ses épaules athlétiques. Le bourreau était un vieillard, son aide était débile, ils ne purent vaincre sa résistance. Après trente-cinq minutes de la plus affreuse lutte, à laquelle assistait une foule silencieuse et terrifiée on dut céder au condamné, le ramener, demi-nu et sanglant à la prison. Ses hurlements ne cessaient point. Il appelait son père et sa mère, implorait Dieu et les hommes. La guillotine attendait. Mont-



3. Le coup de grâce.



mort pour infanticide en 1625 en Bourgogne. Sur l'échafaud se passa une scène atroce. Le bourreau était assisté par sa femme. Il frappa trois fois de son couteau Hélène Gillet sans parvenir à la décapiter. La malheureuse se débattait, sanglante. Le peuple huait le bourreau et lui lançait des pierres. Le bourreau s'acharnait, sa femme lui vint en aide et elle tenta d'étrangler la condamnée, la jeta en bas de l'échafaud et essaya de l'égorger avec des ciseaux. Le peuple alors se rua vers l'échafaud, délivra la victime qui respirait encore et assomma les deux bourreaux, mâle et femelle dont les corps furent traînés par les rues. Hélène Gillet ne mourut pas et fut graciée par Louis XIII en considération du supplice qu'elle avait subi.

Une autre coutume inspirée par une clémence insolite et si l'on peut dire pittoresque consistait à accorder sa grâce à un accusé non marié quand une fille se déclarait prête à l'épouser. Dans certaines contrées le cas ne s'appliquait qu'au cas du condamné pour crime de rapt quand la fille enlevée consentait à l'épouser. Ailleurs la règle s'appliquait à tous les cas. On en a de nombreux exemples. En 1429, onze voleurs et meurtriers furent amenés aux Halles de Paris pour avoir la tête tranchée. Dix étaient morts et le onzième allait à son tour être exécuté et avait déjà les yeux bandés quand une jeune fille sortit de la foule se jeta sur lui en criant qu'il était son amant et qu'elle le réclamait pour l'épouser. Il fut gracié. Les faits de ce genre sont nombreux dans l'histoire judiciaire si bien que pour éviter que trop d'interventions féminines sauvassent les coupables et les encourageassent à mal faire des ordonnances furent rendues pour réagir. L'une datée de 1668 défend de surseoir à l'exécution des déserteurs « quand même suivant l'usage une fille les demanderait en mariage ». Notons enfin parmi les circonstances fortuites qui pouvaient sauver un condamné à mort le cas où le roi vint à passer pendant qu'on le conduisait au supplice. Ce devait d'ailleurs être assez rare...

■ ■ ■

Les lois anciennes parmi leurs rigueurs inhumaines avaient ainsi des coins inattendus de clémence insolite, pittoresque, peut-on dire. Cela ne cadre peut-être pas avec l'inflexibilité de la justice froide et aveugle qui veut que la sentence rendue soit en tout état de cause exécutée, conception moderne.

Constatons toutefois que ces oasis d'humanité parmi les temps de répression sauvage avaient quelque charme. Quel que soit le crime du misérable qu'on mène au supplice le geste de la femme qui le sauve et se donne à lui en lui donnant la vie était plein d'une grâce touchante. C'était l'amour plus fort que la mort, symboliquement du moins et même quand ce n'était qu'un misérable amour. Constatons aussi que le respect des arrêts du destin, ou du hasard qui grâciait le pendu dont la corde cassait, n'était pas dans sa pitié superstitieuse, sans grandeur. Les affres de la mort valaient la mort. Deux agones semblaient injustes pour qui n'avait été condamné qu'à une seule.

Les condamnés actuels, plus humanement jugés, supprimés avec un charitable minimum de temps — tout au moins pour l'exécution elle-même — et un louable souci de leur épargner scientifiquement le plus possible de souffrance n'ont toutefois pas à espérer de rémission même si la corde casse, même si le couteau ne tombe pas, même si une femme dit : « Je le prends... ». Le hasard ou l'amour ne peuvent plus rien pour eux.

Frédéric BOUTET.

LA SCIENCE CONTRE LE CRIME

XIX. (1) — L'utilisation des traces de pas.

On peut poser en principe que, sur cent traces de pas, il n'y en a pas une qui, dans l'état actuel de l'enquête criminelle, soit utilisable. Il ne faut évidemment pas espérer que tous les agents de la force publique soient jamais en état de faire à la perfection une expertise de traces. Mais ce à quoi il faut aboutir, dans tous les pays qui se prétendent civilisés, c'est à une éducation des agents de toutes sortes qui leur permette tout au moins de protéger les traces, de manière à ce qu'elles soient encore utilisables quand le magistrat et l'expert voudront s'en servir.

On comprend en effet qu'en ce qui concerne les traces de pas, par exemple, si la surveillance et la protection ne sont pas immédiates, tout sera détruit, et la preuve judiciaire sera perdue. Je ne répéterai jamais assez cet axiome : « en matière de recherches criminelles, le temps qui passe, c'est la vérité qui s'enfuit ».

L'exemple typique d'une enquête retardée par la destruction des traces, c'est l'affaire Tropman.

Lorsque le célèbre bandit eut massacré la famille Kinck, le champ où furent découverts les cadavres devint immédiatement un tel point d'attraction pour les badauds que l'herbe en fut détruite en quarante-huit heures par le piétinement et que le sol devint aussi dur que celui d'une place publique. On juge de ce qu'avaient pu devenir les empreintes de l'assassin et de ses victimes.

Il est vrai de dire que le propriétaire du



Trace d'une semelle de caoutchouc.

champ fit en quelques jours une fortune encore plus rapide, mais peut-être un peu moins élevée que celle des Fradin.

Encore, dans cette affaire, le coupable finit-il par être pris. Mais que de fois l'on a vu des traces de pas être effacées dès les premiers constats — et d'ailleurs des traces de toutes sortes — et le malfaiteur, même soupçonné ou dénoncé, échapper faute de preuves !

Ainsi la première précaution que doivent prendre les agents de la force publique est, lorsqu'il y a des traces de pas, d'empêcher absolument que le terrain soit piétiné par les plaignants, les voisins, les curieux, et même par les personnes chargées de l'enquête et par les journalistes. Il faut donc interdire l'accès de l'appartement, de la villa, du jardin, suivant les cas. Si les traces sont dans un champ, on signalera leur présence par des piquets et on surveillera.

D'autre part l'empreinte peut être détériorée ou détruite par les intempéries. Il faudra donc la recouvrir. Non par une planche qui risque de l'abîmer en l'écrasant, mais par une caisse renversée. Si la pluie menace, on recouvre la caisse elle-même

avec du linoléum ou toute autre substance imperméable. Si la trace est fragmentaire, une talonnette par exemple, on peut parfois la protéger avec un simple pot à fleurs renversé. On peut aussi disposer un pot renversé des deux côtés de l'empreinte et, sur les pots, une planche.

Dans la neige, il faut craindre le dégel. Pour l'éviter, on couvre la trace avec une caisse ou un pot, comme il vient d'être dit, et on recouvre le tout avec un tas de neige.

■ ■ ■

Ces précautions prises, et la garde assurée, on peut attendre l'arrivée du technicien chargé d'utiliser la trace. C'est là une de ces connaissances élémentaires que tout détective digne de ce nom doit posséder à fond. Dans les romans anciens où il est parlé de recherches criminelles, on voit toujours le policier ou le magistrat calquer les traces. Ai-je besoin de dire qu'il faut être aussi démuné d'outillage que Robinson dans son île pour avoir recours à ces méthodes primitives.

C'est cependant ce que faisaient encore les premiers experts qui se sont occupés scientifiquement de l'identification des traces de pas. Caussé avait inventé un quadrillage spécial pour reproduire les détails de l'empreinte.

Florence et Coutagne ont encore consacré un chapitre de leur livre à l'art de dessiner exactement les traces de pas. Et, d'ailleurs, il peut encore arriver qu'un détective se trouvant par hasard, et en rase campagne, en face d'un crime, doive préférer faire un dessin ou un calque plutôt que de laisser perdre une trace qu'il ne peut ni photographier, ni mouler. M. Florence racontait qu'il lui était arrivé, n'ayant même pas de papier transparent, de faire le calque d'une trace à l'aide d'une feuille de cahier qu'il avait préalablement graissée avec du suif pour la rendre translucide.

Quand on opère dans des conditions normales, la plus raisonnable des opérations est de photographier les empreintes avant de tenter un moulage. C'est la méthode de choix toutes les fois qu'il s'agit d'empreintes-taches qui ne peuvent être moulées. Les traces de pas humides ou sanglantes sur les carreaux, ou les dalles, ou les parquets, les traces par foulage sur les tapis ou dans l'herbe, les traces sans épaisseur dans la poussière, les égratignures des clous dans le bois ou sur le crépi des murs doivent seulement être photographiées, en grandeur naturelle, avec un pied à renversement si, comme dans l'immense majorité des cas, l'empreinte est sur le sol.

Pour les empreintes poussiéreuses, il est prudent de projeter du fixatif à fusain avec une soufflerie avant de photographier.

Enfin, comme il a été dit déjà, je ne saurais trop recommander de photographier toujours, et dans tous les cas, les traces en creux avant de les mouler. Si on manque le moulage, ou si on le brise, il restera le cliché. D'autre part, si les traces sont abondantes, on ne peut songer à tout mouler, mais on peut en photographier une série.

Je ne voudrais pas entrer ici dans trop de détails techniques. Il ne faut pas s'imaginer que le moulage des traces soit un jeu à la portée de n'importe quel amateur débutant. Il y faut de l'expérience et, ne craignons pas de le dire, du flair, ou, si l'on préfère une expression plus bergsonnienne, de l'intuition. En effet, une méthode qui est excellente dans un cas ne vaudra rien dans un autre ; il y a dans les traités de médecine légale des recettes données comme de tout repos qui, en réalité, réussissent une fois et dix fois, saccagent la trace.

Pour arriver à bien faire, il faut d'abord acquérir le doigté en faisant de très nombreuses expériences dans des terrains variés. Quand on aura réussi des collections de moulages expérimentaux dans la boue, dans la terre meuble, dans le sable, dans le gravier, dans la poussière des routes et dans la neige, et que, pour chacun de ces substrata, on aura comparativement essayé les diverses méthodes connues, alors, mais alors seulement, on pourra se risquer à faire des moulages sur le terrain du crime.

Ceci dit, non pas pour décourager les jeunes ardeurs, mais pour éviter aux débutants de cruels mécomptes, voici un exposé succinct des meilleures méthodes dans les divers cas.



Moulage d'un pied nu présentant six orteils.

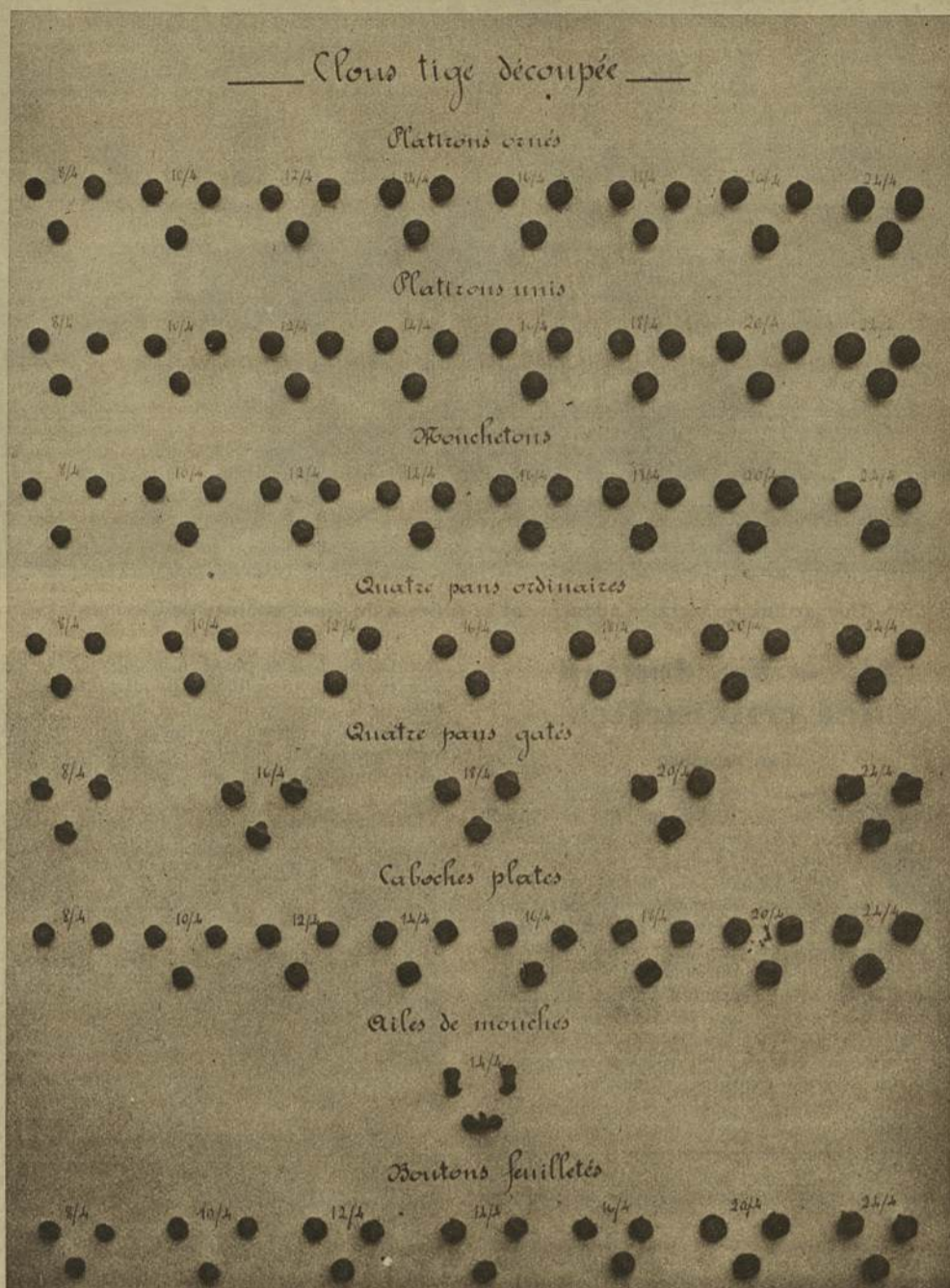


Tableau des types de clous pour l'identification des traces de chaussures.

Dans la terre meuble, la boue sèche et la terre gelée, on commence par appliquer, sur toute la surface de la trace, de la gomme laque avec un pinceau doux. Si l'on n'a pas de gomme laque, on jette dans l'empreinte de l'huile avec un pinceau que l'on frappe contre l'avant-bras gauche, comme font les maçons pour lancer le crépi.

Après le vernissage à la gomme, il faut laisser sécher une demi-heure. Après le vernissage à l'huile on peut faire le moulage immédiatement, ce qui est d'ailleurs un très gros avantage.

On prépare dans une casserole un mélange de plâtre de Paris très fin et très sec, et d'eau propre. On mêle à la main jusqu'à consistance pâteuse. On étend une première couche sur l'empreinte à l'aide d'une cuillère; puis on verse le surplus en armant le plâtre avec de petits bouts de bois, des morceaux de fil de fer rouillés ou de la ficelle. J'insiste sur la nécessité d'armer le plâtre. On évitera ainsi qu'il se brise, comme il arrive à peu près régulièrement sans cela. On laisse durcir. Et ici il faut être patient. De temps à autre on tâte la surface du moulage avec le dos de la main.

C'est seulement quand on constate que le plâtre a chauffé, qu'on peut songer à l'extraire du sol. Il faut, pour cela, détacher la terre autour du plâtre et sous le plâtre avec un couteau. On soulève avec précaution, et on emballe avec soin, si l'on veut rapporter au laboratoire autre chose que des débris.

Dans la boue, la méthode est la même ; mais il est inutile de tenter une préparation à la gomme ou à l'huile.

Dans la poussière de route, et aussi dans le sable fin, il faut bien se garder d'employer l'huile, dont chaque gouttelette roulera

en arrachant le fond de l'empreinte. La gomme laque donne des résultats médiocres. La seule bonne méthode consiste à préparer un lait de plâtre avec une cuillerée de plâtre de Paris pour deux cent cinquante grammes d'eau. A l'aide d'une cuillère, on verse doucement ce lait sur l'empreinte. Il se forme une croûte donnant les plus petits détails. Sur la croûte, on versera du plâtre armé comme pour les moulages dans la terre meuble.

Les traces de pas dans la neige ont donné lieu à toute une littérature dont le principal inconvénient est d'être surtout théorique. Tout compte fait, le procédé le plus prudent et le plus sûr consiste à mettre du plâtre de Paris très fin et parfaitement sec, dans un tamis ou un sac de mousseline et à saupoudrer l'empreinte. Le plâtre qui est hygroscopique, absorbe de l'eau et forme une croûte dans laquelle on peut verser ensuite le plâtre armé comme il a été dit plus haut.

Voilà quelques indications extrêmement simplifiées. Mais le nombre des méthodes proposées est immense.

Beaucoup ont leurs avantages et pourront servir, de préférence à toutes autres, dans tel ou tel cas particulier. Ainsi la méthode de Hodann, qui utilise un mélange à parties égales de plâtre, de sable très fin et de ciment, est une ressource précieuse quand on ne dispose que de plâtre de médiocre ou de mauvaise qualité.

Ainsi encore la méthode d'Hugoulin qui consiste à dissoudre dans de l'alcool bouillant des bougies stéariques, à filtrer cette solution dans un linge grossier et à la recevoir dans un seau d'eau froide qu'on agite vivement. Il se produit ainsi une poudre extrêmement ténue d'acide stéarique dont on saupoudre l'empreinte après l'avoir chauffée avec un fer chaud.

Ainsi encore la méthode à la paraffine et celle, toute récente, à l'ambroine, qui ne sont que des dérivés de la méthode d'Hugoulin. Dans d'autres cas, on utilisera la cire, la bougie coulée, le soufre, après une préparation à l'eau de savon ou au talc.

On a utilisé encore l'argile à potier après huilage. On a même essayé, avec des résultats excellents, la mie de pain, au laboratoire de médecine légale de Lyon. On se servait de mie de pain fraîche triturée et humectée jusqu'à réduction en une masse élastique très fine qui ne s'attache plus aux doigts. On y ajoute un peu de poudre d'alun, et on étend le tout sur l'empreinte soigneusement huilée.

Je citerai encore la gélatine et le ciment, sans prétendre du tout épuiser la liste. Mais encore une fois, tout ici est question d'espèce. Il faut connaître toutes les méthodes et se méfier de toutes, car aucune n'est applicable à tous les cas.

(A suivre.)

Edmond LOCARD,
Directeur du Laboratoire de
police technique de Lyon.

(1) Voir *Détective* à partir du n° 68.



Des jardins en terrasse adoucissent la rudesse du vieux château de Clermont.

II. — Le donjon des criminelles

Les rebelles

J'ai gagné le château à travers champs et bois au lieu de passer par le village. Ainsi découvrais-je dans son ensemble la forteresse féodale...

Des bosquets, des jardins en terrasse adoucissent la rudesse du nid d'aigle que Robert de Clermont, premier chef de la famille des Bourbons, dressa face à la vallée de l'Oise, comme un symbole de puissance et de défi. Mais les murailles du vieux château n'ont rien abandonné de leur caractère menaçant. J'étais écrasé sous leur poids en arrivant à la grille. Mon émotion fut plus forte quand, parvenu au cœur de la forteresse, j'embrassai du regard les différents quartiers.

A droite, à gauche, partout, les pierres et les grilles séparaient du monde deux cents filles du malheur ! La disposition même des lieux frappait l'esprit. On eût dit que tous les bâtiments étaient accroupis au pied du donjon comme des vassaux devant leur suzerain...

Le donjon de Clermont est impressionnant comme une Tour de Babel. Le fer et la pierre s'y conjuguent jusqu'au milieu du ciel. La lettre C, qui en creuse la voûte, faisait penser au mot crime ! Je compris pourquoi les filles du malheur n'entendent jamais prononcer le nom de la tour sans montrer de l'effroi. Le donjon de Clermont est le quartier, unique pour toute la France, des fortes têtes que la correction ne réduit point à merci et des criminelles. Ainsi les enfants terribles sont-elles groupées avec les meurtrières dans le baigne des filles du malheur !...

Tout autour du donjon s'étagent les bâtiments corrects et sévères de l'école de réforme — de la maison de correction — qui est l'établissement le plus important de la forteresse de Clermont. Je ne m'y intéressais qu'à grand-peine. Mes regards ne pouvaient se détacher du donjon, où il me semblait que les pierres suintaient les larmes...

Un bruit de pas anima la cour et je vis défiler neuf prisonnières. C'étaient, je l'appris rapidement, des pupilles de la maison de correction que l'on allait jeter au cachot, avant de décider si elles avaient mérité le baigne. Elles étaient toutes les neuf impliquées dans une tentative d'émeute. Leur dénonciatrice, une fille de la cuisine, traversait également la cour, gardée par une surveillante. J'arrêtai la petite troupe et je me fis raconter le drame.

— Ce sont des arrivantes, dit une femme à cheveux gris. Ensemble elles ont comploté une éva-

sion. Cela devait se passer à la cuisine. Il s'agissait de garrotter la surveillante, de lui prendre ses clefs, d'ouvrir la porte de la cour et de gagner le large... Ce sont des folles ! Comment auraient-elles pu sortir puisqu'un gardien commande la grille !... Sans doute auraient-elles essayé de sauter par-dessus le mur !...

La dénonciatrice, une fille mince qui se dandinait en marchant, comme une danseuse de bastringue, approuva. Il s'agissait de sauter le mur ! J'entrevis comme dans un tourbillon la chute d'un corps sur le chemin de ronde ! Les malheureuses s'y seraient rompu la tête.

— Elles avaient si bien préparé leur évasion, reprit la surveillante, qu'elles en avaient fait une répétition générale. L'une d'elles avait figuré la victime. Elles la bâillonnèrent, lui maîtrisant bras et jambes jusqu'à ce qu'elle fût incapable de crier et de se mouvoir...

— Et la dénonciatrice participait au complot ? dis-je.

— Elle avait reçu leurs confidences... Elle n'avait rien à gagner à les servir !... Pensez ! Elle doit être libérée dans deux mois, étant presque majeure... Ainsi aura-t-elle mérité de sortir plus vite !...

Je laissai aller cette fille, une ancienne prostituée, dans les yeux de qui je ne lisais que des pensées basses et j'interrogeai les rebelles.

C'étaient toutes sans exception des filles laides, dont l'uniforme de la colonie accentuait les maléfices. Cet uniforme consistait en sabots, chaussons, robe de laine grise, où elles étaient engoncées. Un fichu noir leur recouvrait les épaules. Leurs cheveux coupés à la garçonnière étaient raides et comme huilés, si bien que la lumière y jouait... Elles insistaient non sur leur passé, mais sur le présent. Elles disaient :

— Nous ne pensions pas à faire du mal. Nous avons fait ça pour jouer !...

La voix de la surveillante les cingla et elles sursautèrent de crainte.

— On joue... jusqu'au jour où les gardiennes sont retrouvées étranglées... Cela s'est vu l'autre année !...

Je poursuivis l'interrogatoire...

Les enfants que j'avais devant moi représentaient tous les crimes qui se peuvent imputer aux filles du malheur, quand les tribunaux leur consentent le bénéfice de l'inconscience...

Des trois voleuses que comprenait leur groupe, Rosa était la plus intéressante. C'était une paysanne charnue, à qui la détention avait donné un teint verdâtre. Elle avait dérobé trois mille cinq cents francs à son maître, un juge de paix, qui ayant eu confiance en elle, n'avait point serré son argent. On



C'était au quartier pénitentiaire, dans le donjon ; une prisonnière qui était assise sur son lit, innocupée, ne tourna pas la tête.

ENFANTS DU

avait retrouvé la somme dans son sac. Rosa prétendait avoir agi à l'instigation de son père, un alcoolique de village...

— Mon père a été déchu de la puissance paternelle ! disait-elle. Néanmoins le tribunal d'Evreux m'a envoyée à Clermont pour cinq ans !...

Le groupe comprenait une apprentie meurtrière, Berthe, la fille d'un cantonnier de village, une hérédo à ce qu'il semblait. Elle était un peu effrayante à voir avec ses yeux bridés, son front immense et vide, son visage convulsé par les tics. Deux fois condamnée pour vagabondage, elle avait été renvoyée à ses parents, pour raison de santé, par les œuvres de l'enfance à qui elle avait été confiée. Elle s'était attachée à une vieille rentière, qui l'avait engagée à bas prix, mais qui se proposait sans doute de lui être maternelle, puisqu'elle lui taillait des robes, dans de vieux vêtements, afin de la vêtir décentement. L'idée d'un crime lui était venue le jour de Pâques. La vieille femme, qui n'était pas satisfaite de ses services, lui avait annoncé son intention de la chasser. Berthe avait tout d'abord inséré des aiguilles dans les biscuits qu'elle servait à sa maîtresse, puis n'ayant pu réussir à la faire mourir de cette manière, elle avait attendu la nuit, pour la frapper à la tête, d'un tisonnier. Elle s'était enfuie, la laissant pour morte, en emportant un porte-monnaie. Sa place était dans un asile d'incorrigibles, et d'ailleurs on me racontait qu'avant le complot elle s'était déjà signalée à l'attention de tous par des accès de fureur inexplicables, qui la

accroupies, lavant les escaliers, les parquets à grande eau comme pour y effacer leurs traces, ramassant les balayures, étaient celles que l'on avait jugées incapables d'apprendre un métier, les infirmes, les esclaves grossières que l'on réservait aux besognes viles. Les autres confectionnaient de la lingerie, des draps ; elles faisaient les robes des pupilles.

Quand nous arrivions au milieu d'elles, les filles du malheur se levaient, déférentes en apparence, nous déshabillant en réalité, se faisant de nous une représentation à l'image de leurs rêves. Je cherchais vainement parmi elles une enfant qui se différenciât de la troupe, qui éveillât la pensée de lui manifester de l'amitié ou du secours. Il semblait qu'une même bête dévorait l'âme, se nourrissant des poisons qu'elles avaient apportés des villes et qu'elles digéraient mal dans cette forteresse...

Il n'y a qu'à Eysses que j'ai eu, comme là, l'impression que la discipline matait les corps et égalisait les pensées, jusqu'à les rendre pareils. Les filles du malheur étaient si bien maîtrisées qu'elles paraissaient incapables de se mouvoir sans ordre. « Debout », elles se levaient. « Travaillez ! », elles prenaient leur ouvrage. On leur aurait commandé de se mettre à genoux, qu'elles eussent obéi de la même façon.

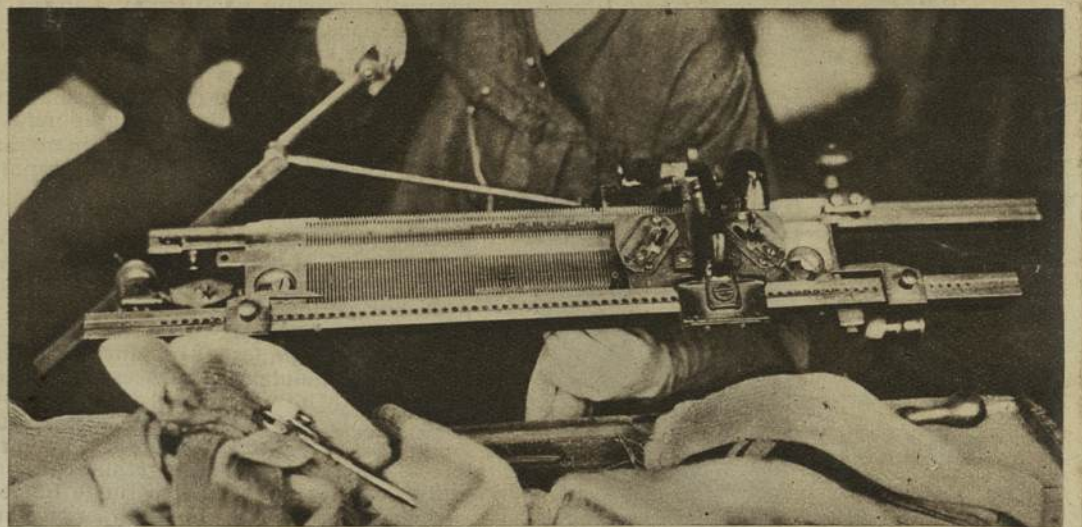
Quand je les interrogeais : « Pourquoi es-tu là ? », elles répondaient invariablement par les mêmes mots :

Pour vol, pour vagabondage.

Il y en avait qui étaient directement descendues



Le docteur, à l'infirmerie, effectuant une prise de sang.



Les recluses, même les plus dénuées d'intelligence, peuvent apprendre un métier.

faisaient briser tout ce qui lui tombait sous la main... — Pourquoi as-tu voulu tuer ? dis-je.

— Je voulais me venger !...

Les autres rebelles étaient des prostituées mineures. Quelques-unes s'étaient exercées à dérober de l'argent dans le portefeuille de leurs amis d'un soir, mais toutes n'étaient point des voleuses. Le plus grand reproche que l'on pouvait faire à la plupart était de ne pas avoir attendu l'âge légal pour se vendre, car, selon nos mœurs, ce qui est crime à quinze ans est toléré à vingt et un ans !...

D'où venaient-elles ? Des taudis, de la rue, où des souteneurs n'avaient point eu de mal à les faire entrer dans leurs filets. Trois d'entre elles, déjà mamans, bien qu'elles n'eussent pas dix-huit ans, avaient abandonné leurs enfants et n'y pensaient plus, ou du moins n'avaient pas l'air d'y penser. C'étaient de malheureuses créatures, disgracieuses et pour la plupart chétives, et qui croyaient trouver l'intelligence quand elles avaient découvert le vice... Toutes, elles répétaient comme une prière la même litanie.

— Encore trois ans ! Encore quatre ans ! Encore dix mois !...

— A quel châtement sont-elles destinées ? demandai-je à la surveillante.

— A rester au cachot, jusqu'à ce qu'elles aient dénoncé l'instigatrice de l'émeute.

Je les aurais volontiers accompagnées jusqu'au cachot, mais je me laissai entraîner à visiter les dépendances de la Tour et la Tour elle-même...

Une femme aux cheveux d'argent me précéda. C'était une ancienne commerçante en ornements d'église que la loi de séparation avait ruinée. L'uniforme de surveillante, constitué par une robe noire et une ample pèlerine, brodée de palmes d'or, donnait un aspect fantastique à cette femme souple et racée. Elle connaissait bien, me semblait-il, le cœur des filles du malheur. Les aimait-elle ? Il m'apparut qu'elle avait passé par toutes les phases qui vont de l'enthousiasme à la désillusion...

Nous parcourûmes les cours, les cloîtres, les ateliers, la chapelle — où je trouvai un jeune prêtre dont l'intelligence me séduisit. La distinction entre les filles du malheur que nous rencontrions était facile à faire. Toutes celles que l'on voyait

de l'usine à la rue. Le plus grand nombre arrivaient de leur village, après avoir passé par les bars et les restaurants populaires. Il n'y avait là que des filles du peuple sans orgueil, à qui la famille avait manqué et qui avaient poussé librement, sauvagement, au gré des circonstances, incapables de distinguer ce qui est permis et ce qui est toléré par nos mœurs.

De ce troupeau naissait une atmosphère d'abaissement et de misère inexprimables. Je cherchai longtemps les dieux qui les conduisent. Je ne les trouvai qu'au dortoir.

Imaginez dans de longues salles blanches, aux soubassements noirs, une enfilade de cellules : c'est le dortoir des filles du malheur... Je collais mon visage aux grilles et je rencontrais le regard des dieux...

Ils se matérialisaient par une iconographie naïve, par des dessins de pensées, de roses, et d'autres fleurs, celles-là nées d'une imagination malade parente de ces amours qui sont odieusement platoniques quand on ne leur permet pas d'être bestiales... Ces dieux fleuris avaient des noms, que révélèrent des initiales entrelacées dans des cœurs. Mais il était d'autres dieux pour les filles du malheur : la photographie des villes où elles avaient souffert et où elles ne pensaient qu'à revenir ; des cartes postales représentant un jeune homme offrant des fleurs à une inconnue...

Il y avait enfin dans toutes les cellules du dortoir de Clermont, l'image d'une sainte...

Sainte Thérèse de Lisieux règne en maîtresse dans les cœurs des filles de Clermont ! Ce n'est pas qu'on leur ait fait une distribution d'images ! La sainte y est venue d'elle-même par le truchement d'une fille convertie, qui a trouvé ce moyen pour donner de ses nouvelles à ses amies... Ainsi les amantes vénales ont-elles été placées malgré elles sous la protection de l'amante de Jésus...

A toutes celles dont les sens et l'esprit s'obscurcissent dans ces amours humaines, terrestres et extra-terrestres, on versait des antidotes. On les groupait, on les faisait jouer, on les faisait chanter, au commandement, des jeux sages, des chansons pudiques où il était question de lavandières, de moutons, de prés fleuris, de couchants. Mais surtout, pour calmer leurs instincts refoulés, pour alléger leur affreuse

DU MALHEUR

destinée, on leur versait l'antidote de la patience. De là cette inscription que je relevai sur un tableau de la classe, écrite à la craie et que les filles du malheur recopiaient gauchement sur des cahiers quadrillés, dix fois, vingt fois, jusqu'à ce que l'habitude leur y fit trouver un plaisir :

La patience est la vertu qui fait supporter les maux avec résignation. La patience est faite de joies. C'est la qualité qui permet d'attendre ce qui tarde à arriver...

Montée à la Tour

On doit monter pour aller au purgatoire. Ainsi montai-je à la Tour, au donjon des criminelles...

On traverse une longue cour pavée. On franchit une porte basse. La première vision que l'on a de la Tour est celle des cachots noirs, véritables oubliettes humides où sont enfermées les forcenées. On m'affirma qu'ils étaient vides. Je frappai aux volets de bois qui les masquent à la lumière. Nulle voix ne fit écho à mes coups...

Je montai les étages de la Tour jusqu'à ce qu'un bruit monotone me révélât la présence humaine. Je poussai une porte. J'entraï. J'étais au milieu d'une vingtaine de prisonnières...

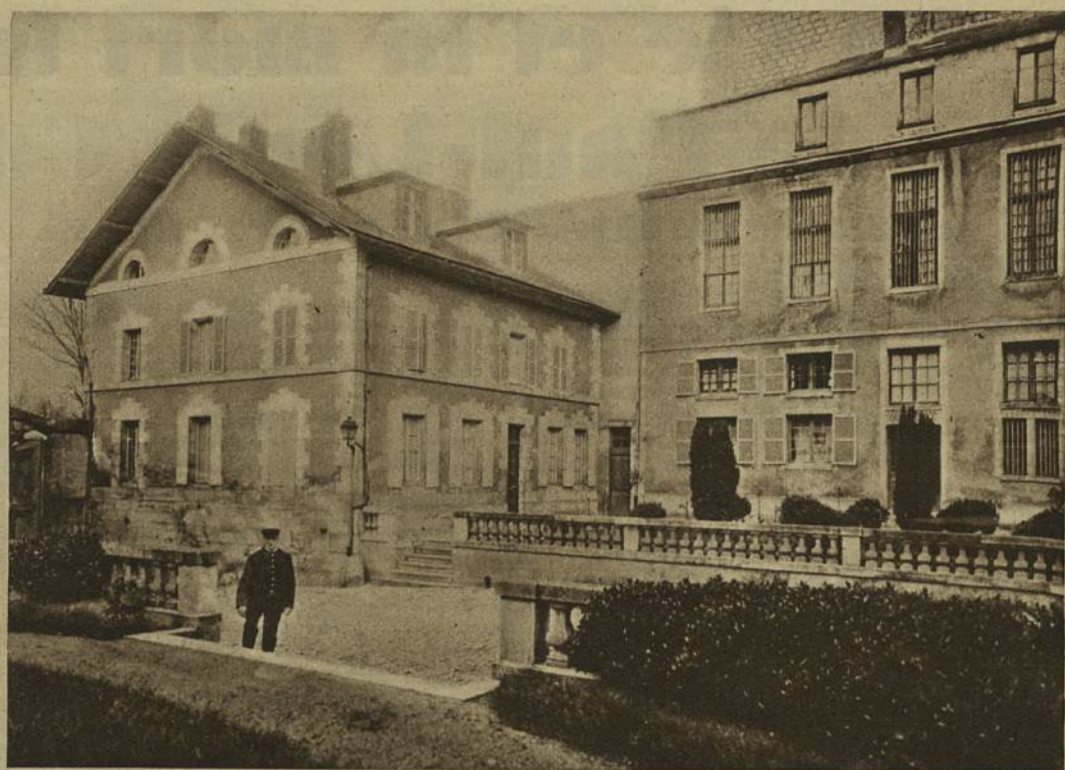
Sur vingt filles du malheur, trois seulement

avaient tué. Toutes les trois, elles avaient été condamnées à dix ans de réclusion. Avant qu'on me les désignât, je cherchai si rien ne les révélait, que ce fût leur visage ou leur manière d'être. Rien ne trahissait ces infortunées. Au contraire, elles faisaient meilleure impression que leurs compagnes, des prostituées, des voleuses, que les autres maisons de correction n'avaient plus voulu, soit qu'elles s'en fussent évadées, soit qu'elles y eussent fait germer l'émeute et le vice.

Ainsi m'apparut la recluse P... une blonde jeune fille en fleurs, coquette, douce et polie comme une élève de lycée.

Vous souvenez-vous ? Cette fille de seize ans, voulut l'autre année assassiner la mère du député Mandel. Un soir, où elle s'était introduite chez la septuagénnaire, elle la frappa quatorze fois d'un maillet derrière la tête...

Bien qu'elle donnât l'impression d'être intelligente, sensible, avisée, il semblait que la jeune meurtrière ne se rendit pas exactement compte du méfait qui l'avait amenée au donjon des criminelles. Elle reconstituait à grand-peine la chaîne de sa folie ; un premier



Les bâtiments corrects et sévères de l'école de réforme.

vol de quatre cents francs chez ses patrons. Ils l'avaient pardonné. Elle leur avait promis de réparer rapidement son larcin en prélevant sur ses gages cent francs par mois. Ce fut autant de moins qu'elle avait envoyé à sa mère. Elle s'en était plaint si vivement, que l'enfant, craignant que la vérité fût découverte, n'avait eu dès lors qu'une pensée : se procurer de l'argent à tout prix. L'idée de se vendre ne lui vint pas. A qui lui était-il possible de demander quatre cents francs ? A qui pouvait-elle les voler ?... Elle s'introduisit chez Mme Mandel, sous prétexte de lui procurer une bonne, y revint, furetant partout, lui manifestant un intérêt apparent, cherchant son argent... La vieille femme veillait... Lorsqu'il lui apparut qu'il n'était pas possible de déjouer sa surveillance, la jeune P... employa l'autre moyen... Sans doute était-elle sous le coup de l'hystérie, car lorsqu'elle fut arrêtée, elle ne cessa de mentir, laissant croire qu'elle avait un complice, promenant la police dans tout Paris, donnant de fausses adresses, laissant croire qu'elle avait été poussée au meurtre par des gens qui n'existaient que dans son imagination... Comme je l'interrogeais dans l'atelier de Clermont, elle me dit d'une voix douce :

Comment cela a-t-il été possible ? Et moi qui n'aurais pas fait de mal à un chat !

Elle était d'ailleurs soutenue dans sa captivité par l'amour de sa mère, une humble femme, qui, dévorée par le remords, fait tous les quinze jours le voyage de son pays à Clermont pour embrasser sa fille.

Les deux autres criminelles n'étaient pas plus antipathiques. Le même mystère les enveloppait. Marcelle, une Alsacienne rousse, avait tué son mari, à coups de souffroir... Louise, une Bretonne de quinze ans, avait, à six mois d'intervalle, étouffé deux enfants, un garçonnet et une fillette, qu'elle était chargée de garder, et une première fois, elle avait fait injustement accuser un vieux grand-père, impotent, à demi paralysé, un peu fou. L'Alsacienne et la Bretonne riaient avec leurs compagnes, pouffant dans leurs mains, comme si toute marque sanglante eût été effacée. Chose étrange, ces deux adolescentes ne voulaient point entendre parler de leur père, qu'elles haïssaient, comme s'ils eussent été pour quelque chose dans leur crime.

Et cependant, de toutes les recluses de la Tour, seules, ces trois meurtrières avaient visage humain. Il était impossible de regarder leurs compagnes sans effroi. Cinq ou six d'entre elles avaient des visages monstrueux, faces simiesques, abêties, bestiales, dont des tatouages baroques accentuaient la difformité. De quels Calibans étaient-elles nées, ces esclaves affreuses ? Je ne pensai pas sans terreur, qu'à vingt et un ans, les portes du donjon allaient s'ouvrir devant elles et qu'on allait rejeter au trottoir ces horribles vestales, proies faciles, dangers publics...

Dans chacun des ateliers, où les recluses de la Tour s'exercent à de menus travaux, je remarquai un réduit obscur dont la lourde porte était barrée d'un judas. C'était le cachot de punition, anti-chambre du quartier pénitentiaire, où se calment les mouvements d'impatience, les accès de tristesse ou de gaieté importuns...

Le quartier pénitentiaire

Je revis ensuite les rebelles du matin. C'était au quartier pénitentiaire, dans le donjon.

Elles occupaient les cellules du bas : des cages délabrées, meublées seulement par un lit de fer. J'ouvris un judas : une prisonnière qui était assise sur son lit, inoccupée, ne tourna pas la tête. Je fis ouvrir la cellule : elle ne bougea pas davantage. Je l'interrogeai. Elle éclata de rire, naïvement. Je passai... On me fit voir dans une autre cellule le gorille de Clermont, une fille encore plus monstrueuse que les plus simiesques de ses compagnes... Sa robe dégrafée laissait voir sa poitrine... Elle était écroulée dans un coin de sa cellule, comme folle... Je lui demandai d'où elle venait. Elle me répondit évasivement...

— Le Havre... quartier Saint-François !...

Ce monstre, je l'appris devant elle, — et une leur d'intelligence passa dans ses yeux — se faisait régulièrement condamner à la cellule pour de petites fautes, afin de communiquer aux prisonnières les messages dont la chargeaient ses compagnes. C'était le courrier secret du donjon. Sa fonction de balayeuse la mettait en contact avec toutes les filles, elle entendait se montrer digne de son prestige... Et nuit et jour, pendant tout le temps qu'elle était au cachot, elle télégraphiait à travers les murs, tapant de petits coups, un par lettre, jusqu'à constituer des phrases lourdes de sens, employant des heures et des heures à transmettre nouvelles et secrets, que ses voisines répétaient de cellules en cellules...

Je montai à l'étage supérieur où les cachots sont

isolés par des doubles portes, la première massive, la seconde traversée d'un guichet. C'est là que sont enfermées les irréductibles. Il y avait deux prisonnières dans ce terrible quartier, une Corse et une Espagnole.

La fille du maquis me sourit à travers son guichet. Elle était enfermée depuis six mois. La chambre où elle vivait était nue. On lui permettait d'y coudre, aussi avait-elle disposé sur ses boîtes à ouvrages tout ce qui lui rappelait qu'elle existait encore, des photographies de femmes et d'enfants, des gravures coloriées. Elle me montra ces images : c'étaient celles de sa sœur et de ses neveux, de jolis bambins, bien portants, souriants. Comme je lui demandais pourquoi elle subissait un châtement, elle me répondit :

— C'est parce que je suis méchante.

Elle avait manifesté l'intention de tuer une autre fille du malheur, contre laquelle elle devait avoir de lourds griefs, car même après six mois de tombeau, elle lui gardait la même rancune. On lui avait promis de la libérer, à condition qu'elle abandonnât son ressentiment. Elle avait refusé, disant (et elle me le répéta) :

— J'aurai sa peau !

Elle s'entretint longuement avec le directeur M. Barral, un vieux colonial, un excellent homme, à ce que je compris, et qui faisait son possible pour la ramener à de meilleurs sentiments. Je la suivis un peu plus tard au préau — un carré de trois mètres de côté — tandis qu'elle faisait sa promenade. En guise d'adieu, elle me fit un geste obscène...

La deuxième irréductible, l'Espagnole, demanda grâce tandis que je parcourais son quartier... Celle-là était une très belle fille, la seule que j'ai vue à Clermont. On l'avait emprisonnée parce qu'elle s'était battue. Il y avait aussi plusieurs mois qu'elle était enfermée. On lui promit d'examiner sa requête.

Je ne quittai point ces lieux maudits sans penser que les malheureuses qui y vivent, y ont pour la plupart passé l'hiver sans feu, quasi sans nourriture, condamnées à parcourir leur sépulture, pour ne point mourir d'humidité et de froid...

Danse macabre

Et comme je redescendais dans la cour du donjon, un bruit étrange m'arriva aux oreilles.

Ce bruit était fait d'un chant, d'un piétinement de sabots et de l'appel frénétique d'une sorte de gong...

Je m'avançai... C'était l'heure de la récréation des criminelles. Elles dansaient...

Leurs groupes s'étaient formés au premier coup de cloche... Elles s'étaient enlacées suivant leur préférence, se tenant par la taille, mariant leurs jambes...

Une prisonnière les avait entraînés en chantant une chanson populaire, qu'elle rythmait en s'accompagnant d'un gobelet, sur une porte armée de bois et de fer...

Oh ! la triste ballade que celle sur laquelle on dansait au pied de la Tour de Clermont ! C'était un de ces chants qu'on entend dans les faubourgs, une de ces mélées niaisées qui font pleurer les filles !...

La porte où frémissaient des verrous, faisait entendre aussi un bruit de chaînes. Et le chant, modulé par une voix cassée, brisée, était rauque, rauque !...

Les filles dansaient !... La jeune L... et la prostituée de faubourgs ; la tueuse d'enfants et une voleuse, poitrine contre poitrine !...

Etait-ce à cause de la proximité de la Tour, des murs épais, des journées passées dans le purgatoire, sans espoir et sans soleil, mais l'ariette de faubourgs se transformait, sous la voix de la chanteuse-orchestre, en une tragique complainte. Et les danseuses se traînaient sous le poids de leurs sabots plus qu'elles ne dansaient !...

A Ramona, cette déjà vieille romance succéda, hurlée par une fille qui perdait sa voix, une chanson de Chevalier :

*On ne connaît pas
Le bonheur qu'on a
Quand on est jeune !
Que la vie est belle à vingt ans !...*

C'était à pleurer ! Mon regard monta de la cour aux cachots... Et j'entrevis un visage collé aux barreaux, deux yeux où se lisait l'horrible désir de participer à cette danse d'esclaves !

(A suivre.)

Henri DANJOU.

Copyright by Detective 1930.

(Photos Henri Manuel).

Elles s'étaient enlacées suivant leur préférence, se tenant par la taille, mariant leurs jambes.

Une Grande Vente **RÉCLAME** aux

ETS LEVITAN

63 BOULEVARD MAGENTA - PARIS 63

Série 40
Sculptures dans la masse

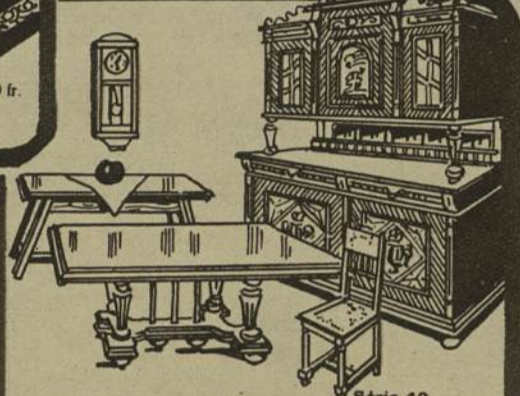


1 Armoire 3 port. dém. 130
1 Lit de milieu larg. 140
1 Table chevet dess. marbre
1 Sommier cout. qual. extra
2 Chaises cannées ass.
1 Coiffeuse, glace piv. mod.
2 Descentes de lit mod.
1 Coussin soierie

Les 10 pièces val. réelle 3250 fr.
EN RÉCLAME 2495 fr.

500
SALLES A MANGER
CHAMBRES A COUCHER
en CHÊNE MASSIF

Série 40
Sculptures dans la masse



1 Buffet 5 portes en 140
1 Table 3 all. 115x105
6 Chaises cuir
1 Cartel
1 Table servante

Les 10 pièces, val. réelle 3000 fr.
EN RÉCLAME: 2395 fr.

250
SALLES A MANGER
CHAMBRES A COUCHER
en NOYER MASSIF

Série 41
Sculptures dans la masse



1 Buffet dessus marbre, larg. 150.
1 Table ovale, 3 allonges 125x105.
6 Chaises assorties avec équerres.

Val. réelle 3900
EN RÉCLAME. 2995 fr.

Série 41
Sculptures prises dans la masse même du bois



1 Armoire 3 portes, dém. larg. 150
1 Lit de milieu larg. 140.
1 Table chevet dessus marbre

Valeur réelle 3900
EN RÉCLAME. 2995 fr.

Des mobiliers par milliers sont visibles dans nos magasins nouvellement agrandis, (8000 mètres carrés de superficie)

A TOUT ACHETEUR
Il sera offert un coffret contenant tous les produits nécessaires à l'entretien des meubles.

"Publicis"

BON à découper et à faire parvenir aux établissements **LÉVITAN**, 63, Boulevard de Magenta, pour recevoir gratuitement le Catalogue N° 72

FACILITÉS DE PAIEMENT

CATALOGUE COMPLET

et photos des modèles ci-contre adressés GRATUITEMENT sur demande

Un meuble signé Levitan... est garanti pour longtemps

MAGASINS GÉNÉRAUX D'AMEUBLEMENTS



Monsieur Louis Van Malderem (exactement au centre) recevant, à la Foire de Paris, ses principaux collaborateurs de France.

Le plus fort tirage des illustrés du Monde

3^e Année - N° 86

1 FR. 50 - TOUS LES JEUDIS - 16 PAGES

19 Juin 1930

DÉTECTIVE

Le grand he



Le secret de Barataud

Au moment où l'on annonce la mort au bagnon de Barataud, nous sommes en mesure de faire connaître le secret que le beau Charley ne voulut jamais livrer à ses juges.

(Lire, pages 4 et 5, les révélations de Paul Bringuier.)